



Gouvernement de la Mauritanie

Ministère de l'économie et des Finances
Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)**

Document de projet

Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) - Mauritanie **Phase I : Avril 2007 – Décembre 2008**

'Renforcement des capacités et intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national'

Résumé

Les objectifs du projet d'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) de la Mauritanie consistent à renforcer la contribution de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à la réduction de pauvreté, à la croissance économique et à l'accomplissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Mis en œuvre par le Ministère chargé de l'Environnement en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), le projet doit permettre d'assurer l'intégration de l'environnement dans les processus de planification nationaux et décentralisés - notamment le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Ce document de projet couvre la première phase du projet qui s'étend sur la période d'Avril 2007 à Décembre 2008 et s'articule autour de 4 résultats attendus :

- Les connaissances concernant les liens entre Pauvreté et Environnement en Mauritanie sont améliorées et disséminées ;
- Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationale et décentralisée sont développés ;
- Les capacités nationales pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationale et décentralisée sont renforcées ;
- Un programme APE-Mauritanie II - pour le renforcement des capacités nationales, la mise en œuvre des stratégies environnementales et le développement de mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et le bien être humain - est développé.

Ce projet a été élaboré par le Gouvernement de la Mauritanie en collaboration avec le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Mauritanie) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD TRIPARTITE

Pays : Mauritanie

| | |
|--|---|
| Issue(s) de l'UNDAF : | La pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable |
| Effet du CPAP / Sous programme pauvreté : | Un développement durable est promu par une meilleure gestion de l'environnement |
| Issue(s) attendue(s) : | Intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques nationales de développement (CSLP et autres) |
| Produit(s) attendu(s) : | Renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en matière d'intégration de l'environnement dans les politiques de développement |
| Partenaires nationaux : | Ministère de l'Economie et des Finances & Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement |

| | |
|--|--|
| Titre du programme : Articulation entre Pauvreté et Environnement | Montant estimatif du budget : US\$ 827.460 |
| Durée du programme (Dates de début/fin) : Avril 07 / Décembre 08 | <ul style="list-style-type: none">• Gouvernement US\$ 50.000• PNUD US\$ 200.000• PNUE US\$ 577.460 |
| Option de gestion des fonds : Exécution Nationale (NEX) | |

Sommaire

| | | |
|------------------|---|-----|
| | Résumé | i |
| | Projet de protocole d'accord tripartite | ii |
| | Sommaire | iii |
| | Liste des Acronymes | iv |
| <u>Section 1</u> | Données générales et analyse | 1 |
| | 1.1 - Contexte et genèse | 1 |
| | 1.2 - Cadre global de mise en œuvre | 3 |
| | 1.3 - Stratégie de réponse | 6 |
| | 1.4 - Principe de l'accord | 7 |
| | 1.5 - Risques et durabilité du projet | 8 |
| <u>Section 2</u> | Arrangements de gestion et de coordination | 10 |
| | 2.1 - Modalités de mise en œuvre | 10 |
| | 2.2 - Suivi et évaluation | 12 |
| | 2.3 - Audit | 14 |
| | 2.4 - Contexte Légal | 14 |
| <u>Section 3</u> | Plan de travail commun et budget | 17 |
| <u>Section 4</u> | Signatures des homologues nationaux et des organisations du système des Nations Unies participantes | 19 |
| <u>Annexes</u> | Annexe 1 : Plan d'action détaillé | 21 |
| | Annexe 2 : Termes de référence | 33 |
| | Annexe 3 : Arrêté n° R 4115/SEE relatif au Comité technique de Pilotage (CP) | 36 |
| | Annexe 4 : Liste des membres du Comité de Points Focaux (CPF) | 38 |
| | Annexe 5 : Diagramme APE-Mauritanie | 39 |
| | Annexe 6 : Rapports financiers / Fonds PNUE | 40 |
| | Annexe 7: Accord PNUD-PNUE pour le recrutement des experts internationaux | 42 |

Liste des acronymes

| | |
|---------|---|
| APE | Articulation entre Pauvreté et Environnement |
| COS | Comité d'Orientation et de Supervision |
| CP | Comité technique de Pilotage du projet |
| CPAP | Plan d'Action du Programme de Pays (Country Programme Action Plan) |
| CPF | Comité des points focaux nationaux |
| CSLP | Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté |
| CTPC | Comité Technique de Pilotage et de Coordination |
| EIE | Etude Intégrée des Ecosystèmes |
| IPE | Initiative Pauvreté et Environnement |
| LCP | Lutte Contre la Pauvreté |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MDE | Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement |
| NEX | Exécution Nationale (National Execution) |
| OMD | Objectifs du Millénaire pour le Développement |
| PANE | Plan d'Action National pour l'Environnement |
| PAN/LCD | Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification |
| PDALM | Plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien |
| PDU | Programme de développement urbain |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| PRESCAP | Projet de renforcement des capacités du secteur public |
| SDSR | Stratégie de développement du secteur rural |
| UNDAF | Cadre de coopération du système des nations unies (United Nations Development Assistance Framework) |

Section 1 : Données générales et analyse

1.1- Contexte et genèse

1.1.1 - La problématique 'Pauvreté & Environnement' et les Nations Unies

La pauvreté et la dégradation de l'environnement cohabitent de plus en plus souvent dans les différentes parties du monde - par divers mécanismes d'articulation et sous diverses formes - en fonction des spécificités de chaque région. Cette situation, responsable de la perte de la biodiversité et de la qualité de vie ainsi que de la paupérisation grandissante à l'échelle mondiale, constitue l'un des obstacles majeurs au développement.

C'est face à cette évolution inquiétante que le conseil d'administration du forum ministériel mondial sur l'environnement a chargé le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), en février 2001, d'aider les gouvernements à intégrer les dimensions environnementales dans les processus sociaux et économiques centraux et plus particulièrement dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) et les politiques de développement global. Pour cela, des actions spécifiques et urgentes devaient être prises. Elles visent à mettre en exergue :

- les liens entre la pauvreté et l'environnement ;
- les façons de rendre les moyens d'existence des populations plus productifs et écologiquement durables ;
- les grandes options et alternatives qui s'offrent aux gouvernements.

C'est dans cette optique que le PNUE a élaboré un cadre conceptuel à même d'appréhender les liens pauvreté-environnement. Le cadre conceptuel du PNUE fait appel à deux approches : une approche de renforcement des capacités et une approche écosystémique.

La réflexion menée par le PNUE a abouti au présent projet sous-régional intitulé « **Projet Pauvreté-Environnement** », lequel vise le renforcement de la politique environnementale et des capacités de gestion aux niveaux local et national pour la réduction de la pauvreté et le développement durable en Afrique.

En parallèle, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutenu par la Commission Européenne (CE) a lancé - suite au Sommet mondial pour le Développement Durable de Johannesburg en 2002 - l'« **Initiative Pauvreté-Environnement** » avec l'objectif d'identifier des mesures pratiques et des recommandations politiques concrètes permettant d'aborder les préoccupations écologiques des pauvres dans les pays en développement.

1.1.2 - La coopération PNUD-PNUE pour l'Initiative Pauvreté et Environnement

Au cours des 2 dernières années, la coopération entre le PNUD et le PNUE a été considérablement renforcée en réponse aux principes, aux objectifs et aux recommandations de la réforme des Nations Unies. Au sommet mondial de 2005, le PNUD et le PNUE ont lancé le « Partenariat PNUD-PNUE pour l'Initiative Pauvreté et Environnement (IPE PNUD-PNUE) ». L'IPE PNUD-PNUE est une bonne illustration de la manière dont deux agences de l'ONU peuvent travailler ensemble - avec un programme commun, des projets pays communs et des ressources financières et humaines partagées. Dans le cadre de l'IPE, le PNUD et le PNUE collaborent dans sept pays africains pour mettre en œuvre des projets-pilotes pour l'intégration de l'environnement dans les procédés / processus de développement national. Les sept pays pilotes sont : le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique et l'Ouganda.

En Février 2007, au cours de la 24^{ème} session du Conseil d'administration du PNUE, le PNUD et le PNUE ont souligné le lien entre la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement en lançant conjointement le Centre Pauvreté et Environnement. Le Centre IPE PNUD-PNUE a pour objectif de mobiliser des coalitions mondiales et nationales ainsi que des aides plus importantes et un appui accru au renforcement des capacités, afin de « permettre aux pays d'intégrer plus efficacement l'environnement dans leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans les programmes d'investissement ».

1.1.3 - La situation en Mauritanie

La situation environnementale de la Mauritanie est typique des régions sahélo-sahariennes d'Afrique. Elle reste caractérisée par un régime pluviométrique très fluctuant et globalement déficitaire, des déboisements massifs pour des raisons naturelles et anthropiques, la mise à nu des écrans bio-physiques entraînant l'accélération des érosions éoliennes et hydriques et sur les ¾ du territoire national, l'absence réelle de productivité des terres (zone aride).

Les modes d'exploitation agricole et le rôle prépondérant des combustibles forestiers (bois de chauffe et charbon de bois) pour la satisfaction des besoins énergétiques des ménages continuent d'évoluer aux dépens des réserves en ressources et superficies forestières. Par ailleurs, la gestion des ressources halieutiques, de l'eau ainsi que le développement des industries extractives (mines et pétrole) sont autant d'enjeux environnementaux que la Mauritanie doit prendre en compte pour un développement durable du pays conformément à ses engagements vis-à-vis de la communauté internationale.

Le Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable (PANE) constitue le complément du CSLP pour atteindre les objectifs de développement durable fixes par le pays. Il s'articule autour de 5 axes stratégiques :

1. Renforcer les moyens institutionnels et politiques et gérer efficacement l'environnement et les ressources naturelles ;
2. Favoriser l'accès durable aux services de base (ex. énergie domestique, adduction d'eau et assainissement, développement urbain durable) ;
3. Favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources minières et pétrolières ;
4. Gérer l'environnement local et global conformément aux engagements relatifs aux conventions internationales ; et
5. Mettre en place des mécanismes de financement de la stratégie de développement durable.

Les liens entre pauvreté et environnement prennent différentes formes selon qu'on se situe en milieu rural ou en milieu urbain. Dans les zones rurales les problèmes fondamentaux concernent l'accès aux ressources naturelles telles que l'eau, les terres, les forêts, les zones de pêche et leur utilisation durable. En zone urbaine, ils ont plus spécifiquement trait à la pollution, à l'assainissement, à la gestion des déchets ainsi qu'à l'habitat précaire. Toutefois, l'interdépendance entre les économies rurales et urbaines est très présente à de nombreux égards et nécessite la conduite de politiques ciblées, intégrées et coordonnées en matière de développement dans ces deux zones.

Le projet 'Articulation entre Pauvreté et Environnement', tel qu'il est dénommé en Mauritanie, vise à développer les capacités du pays pour mieux prendre en compte la liaison entre l'incidence de la pauvreté et les ressources naturelles de l'environnement dans les politiques et stratégies de développement (CSLP et stratégies sectorielles). Ledit projet a été lancé en Mauritanie les 03 et 04 avril 2005 lors d'un atelier national.

Cette initiative est mise en œuvre en Mauritanie dans le cadre d'une étroite collaboration entre le Gouvernement mauritanien, le PNUD et le PNUE.

1.2- Cadre global de mise en œuvre

1.2.1 - Initiatives connexes en Mauritanie

L'appui du PNUD - dans le cadre de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles - concerne particulièrement (i) l'exécution de programmes de lutte contre la dégradation des terres et pour la gestion durable des ressources naturelles ; (ii) l'appui, entre autres, à la mise en œuvre des Conventions des Nations Unies pour la lutte contre la désertification, les changements climatiques et la biodiversité ; (iii) la mise en place d'une politique et d'un cadre institutionnel favorisant l'intégration de l'environnement dans le développement économique et social du pays et l'émergence d'une gouvernance environnementale locale ; et (iv) la

promotion d'une société civile en renforçant les capacités des ONGs et en facilitant la création de partenariats.

Le PNUD est également l'un des partenaires clés dans les initiatives environnementales intéressant l'ensemble du Système des Nations Unies. Il appuie un programme de conservation de la diversité biologique dans la zone du fleuve dans le cadre du Fonds Mondial pour l'Environnement. Il exécute aussi un programme de micro- financement destiné aux ONGs et aux organisations communautaires de base. Le PNUD, par ses actions de plaidoyer, de conseil et de soutien à la mobilisation des ressources, contribue à relever le défi de la gestion de l'environnement en faveur du développement. Le PNUD a appuyé depuis 2002 le développement du PANE et du PAN/LCD qui viennent d'être adoptés par le gouvernement de transition au cours du dernier trimestre 2006. En partenariat avec le PNUE, le PNUD a lancé depuis avril 2005 le projet "Pauvreté-Environnement" dont l'objectif est d'améliorer la capacité du gouvernement à inclure l'environnement comme tendance principale dans les stratégies de développement. Ce projet a permis jusqu'ici d'identifier les sites d'intervention prioritaires où les liens entre Pauvreté et Environnement sont les plus critiques en Mauritanie.

Le Système des Nations Unies (SNU) soutient également le secteur de l'Environnement au travers de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui soutient un projet de création d'un Centre National des Zones Arides et Semi-arides, de lutte contre la désertification et de Protection de l'environnement. La création d'un tel centre a retenu l'attention de la région Wallonne de Belgique, qui a exprimé son intérêt pour son financement.

Les autres partenaires au développement agissant dans les domaines de la gestion durable de l'environnement et de la réduction de la pauvreté sont (i) la Banque Mondiale à travers son projet d'appui au secteur minier visant à renforcer les capacités nationales pour une gestion durable des ressources minières, en tenant compte des dimensions sociale et environnementale; (ii) la Coopération Allemande (GTZ) qui a soutenu le gouvernement dans le renforcement de la participation de la société civile et des autorités locales dans le processus de développement du nouveau CSLP et soutient actuellement l'élaboration d'une Boite à Outils pour la formulation des programmes régionaux de lutte contre la pauvreté. La GTZ appuie aussi la mise en œuvre d'un programme de gestion décentralisée des ressources naturelles (PRoGRN) ; (iii) la Coopération Espagnole (AECI) qui soutient la mise en œuvre du CSLP dans les zones rurales et qui - au travers de son programme Azahar - cherche à renforcer la dimension environnementale et de développement durable dans les projets de développement mis à exécution conjointement par les agents de coopération espagnols, par la formation et la sensibilisation des pays de bénéficiaires sur l'importance des principes et des valeurs du développement durable ; (iv) la Coopération Française qui a inclus la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles comme un de ses domaines d'intervention prioritaires et a défini l'environnement et la biodiversité comme secteur d'intervention prioritaire dans le

cadre des OMDs ; et finalement, la Coopération Japonaise (JICA) qui a défini la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement dans un souci de développement durable comme un des axes d'intervention prioritaires dans le cadre de sa coopération avec le gouvernement mauritanien. Enfin, la mission de l'Union Européenne a appuyé l'élaboration d'un profil environnemental pour la Mauritanie dans le cadre de la préparation du 10^{ème} FED.

1.2.1 - Cadre national

La nouvelle phase du CSLP 2006-2010, a lieu dans un contexte caractérisé par (i) une incidence de la pauvreté plus importante que prévu, en raison de la sous-estimation du seuil de pauvreté, (ii) un contexte politique qui a connu des mutations profondes et qui permet d'espérer une mise en œuvre beaucoup plus effective du CSLP, et (iii) l'entrée du pays dans l'ère pétrolière. Dans ce contexte, il est important de mettre en place durant les prochaines années les conditions permettant l'émergence d'une économie plus ouverte sur l'extérieur et plus diversifiée, en mesure d'assurer une croissance économique soutenue à moyen et long termes, dans la perspective d'un développement économique et social durable, qui permet au pays d'atteindre les OMD. Cependant, cette vision doit dépasser le cadre de ces OMD (2015) pour s'inscrire dans une vision prospective à très long terme (2030). La réalisation des objectifs sera possible grâce notamment à l'utilisation rationnelle d'une partie des revenus issus de l'exploitation des hydrocarbures et le placement du reliquat de sorte à assurer des revenus réguliers sur la période la plus longue possible.

Pour atteindre les objectifs à moyen et long termes, l'exécution des actions prévues dans le cadre de la seconde phase du CSLP se fera selon les quatre types de priorités suivants :

- 4 domaines prioritaires : l'éducation, la santé, l'hydraulique et les infrastructures (transport, énergie, télécommunications, etc.),
- 2 zones prioritaires : le milieu rural aride et les quartiers précaires,
- 2 actions transversales prioritaires : (i) l'élaboration d'une Stratégie Nationale d'Aménagement du Territoire (SNAT) intégrant une vision prospective de long terme du pays (Mauritanie 2030), avec en particulier la mise en œuvre du PDALM (déjà disponible), et (ii) l'adoption du Programme d'Action Nationale en matière d'Environnement (PANE), comme une étape importante dans la pleine prise en compte de la transversalité de la question de l'environnement,
- 1 méthode de travail prioritaire : la mise en œuvre concertée, coordonnée et suivie du CSLP.

Dans le but d'appuyer les efforts de la Mauritanie pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le PNUD a mis en place un Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) dont les termes ont été approuvés par le Gouvernement mauritanien. Le CPAP traduit un cadre de coopération (UNDAF) couvrant la période 2006-2008. Ce dernier, tient compte des priorités du CSLP 2 (2006-2010), récemment

adopté par le Gouvernement, et qui constitue le cadre stratégique et programmatique national orientant les choix socio-économiques et l'allocation des ressources du pays.

L'UNDAF a retenu quatre axes stratégiques d'intervention : (i) la promotion et le renforcement de la gouvernance et des droits de l'Homme ; (ii) la lutte contre la mortalité maternelle et infanto-juvénile ; (iii) l'éducation et la formation ; et (iv) la réduction de la pauvreté par une gestion durable de l'environnement, la sécurité alimentaire et l'accès aux ressources.

Le programme proposé par ce nouveau cadre de coopération, dont le suivi est assuré par le gouvernement mauritanien, à travers le Ministère de l'Economie et des Finances, inclut un sous programme 'Pauvreté', lequel s'articule autour de plusieurs volets (appelés Effets). L'effet 2, intitulé 'Un développement durable est promu par une meilleure gestion de l'environnement' est coordonné par le Ministère chargé de l'Environnement.

C'est dans le cadre de cet effet 2 que le gouvernement mauritanien, le PNUD et le PNUE ont décidé de mettre en œuvre le projet d'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE).

1.3- Stratégie de réponse

Le projet APE-Mauritanie procèdera à l'analyse des mécanismes de planification existants et améliorera les connaissances sur les questions environnementales critiques pour l'atteinte des objectifs du CSLP II et des OMD en Mauritanie. Le projet identifiera les secteurs clefs pour lesquels la prise en compte des questions environnementales est décisive pour atteindre la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Le projet se concentrera sur l'intégration de l'environnement dans les politiques et les programmes de développement nationaux, sectoriels et décentralisés. Il mettra l'accent sur l'identification et le suivi d'indicateurs pauvreté-environnement dans les systèmes de surveillance nationaux pour renforcer l'information nécessaire à la planification du développement. Le projet appuiera également la mise en œuvre de microprojets communautaires dans les zones d'interventions pauvreté-environnement - identifiées comme prioritaires - pour démontrer les bénéfices de l'engagement des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et son impact sur le bien être humain. À long terme, le projet visera à conscientiser les planificateurs sur les questions de pauvreté et d'environnement et à augmenter la disponibilité des données qui y sont associées pour informer et influencer le développement des nouvelles stratégies et politiques nationales.

Le projet sera coordonné par le Ministère chargé de l'Environnement au travers de la cellule APE qui bénéficiera de l'appui du comité de points focaux, du PNUD et du PNUE. Le projet APE sera partie prenante de la revue du CSLP et collaborera avec les groupes de travail sectoriels et les autres partenaires impliqués.

Le PNUD et le PNUE fourniront conjointement l'appui technique et l'aide nécessaire à l'exécution du projet APE. En outre, les deux agences s'engageront dans la mobilisation de partenaires et l'établissement de synergies aux niveaux local, national et international afin d'augmenter les ressources disponibles et d'améliorer l'efficacité des efforts soutenus par les bailleurs de fonds pour l'intégration de l'environnement dans les processus planification nationale et décentralisé. D'autres agences de l'ONU sont susceptibles de devenir impliquées dans la seconde phase du projet. Pendant la phase II, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités pour la gestion durable de l'environnement et l'appui à la mise en œuvre des stratégies nationales liées à l'environnement, la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD en Mauritanie.

Etant donné que le projet APE-Mauritanie s'inscrit dans une initiative globale (Initiative Pauvreté et Environnement, IPE), l'accent sera également mis sur la coopération Sud-Sud. Le PNUD et le PNUE s'assureront d'un échange d'expériences entre les pays IPE et/ou d'autres pays ayant une expérience appropriée dans l'intégration de l'environnement dans les processus de planification. Au travers des activités du projet, le gouvernement de la Mauritanie renforcera ses connaissances et capacités en matière de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et contribuera à la discussion internationale sur des méthodes pour intégrer l'environnement dans la planification nationale.

1.4- Principe de l'Accord

Tenant compte du fait que :

- Les stratégies nationales de développement (CSLP, PANE) et les politiques sectorielles (SDSR, stratégie énergie-pauvreté, stratégie pêche, PDU, PDALM...) ont toujours souligné l'importance d'intégrer les facteurs économiques et écologiques dans la recherche d'une croissance à long terme ;
- L'intégration de l'environnement dans les politiques de développement socio-économique demeure une action importante de lutte contre la pauvreté ;
- Les actions concrètes dans ce sens demeurent ponctuelles/ insuffisantes, non intégrées, peu capitalisées et lentes au regard de la vitesse à laquelle les ressources se dégradent (déboisement, dégradation des sols, réduction de l'espace agricole, perte de la biodiversité, diminution des ressources halieutiques, pollutions urbaines...).

Le Gouvernement mauritanien souligne l'intérêt central du projet d'Articulation entre Pauvreté et Environnement.

Le Gouvernement mauritanien, après examen du protocole d'accord, passé entre PNUD et PNUE, ayant régi pour une année (avril 06 - mars 07) la mise en œuvre des activités du projet APE, approuve le plan d'action du projet, joint au présent document, et s'engage à honorer ses engagements dans le cadre du présent accord. Le montant de cette contribution s'élève à 50.000 US\$ sur la période du contrat, et sera essentiellement consacrée à la mise en œuvre de activités du projet.

Par ailleurs, le gouvernement mauritanien s'engage à valoriser les résultats du projet et assurer leur pérennité au-delà de la date limite de validité du présent contrat.

Le PNUE s'engage à verser la somme de 577.460 US\$ au PNUD au titre de sa contribution au financement du projet. Les modalités de versement seront définies dans la section 2 du présent document. Le PNUD sera responsable de la gestion des fonds du PNUE, mis à disposition pour la mise en œuvre du projet. Lesdits fonds englobent également les ressources destinées à l'exécution de la Lettre d'Accord entre le Gouvernement et le PNUE (Annexe 7). Le PNUD prélèvera une commission de 5% au titre de la gestion des fonds du PNUE.

Le PNUD s'engage à contribuer à hauteur de 200.000 US\$ à la réalisation du projet, sur la période 2007-2008.

Le PNUD continuera à appuyer le Gouvernement pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution et à la valorisation des résultats du projet. A ce titre, il prendra à sa charge l'appui technique requis pour la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources en appui à la mise en œuvre de l'initiative 'pauvreté et Environnement' en Mauritanie.

1.5- Risques et durabilité du projet

Il existe un certain nombre de risques de nature à affecter la réalisation des objectifs du projet. Parmi ces risques, nous pouvons citer :

- Le non respect par l'une ou plusieurs des parties prenantes du présent protocole d'accord et de ses engagements ;
- Les changements de personnel au niveau de l'administration nationale ;
- Le changement de priorités stratégiques nationales par le nouveau Gouvernement mauritanien issu des élections présidentielles du 25 mars 07 ;
- Le non fonctionnement des structures chargées de l'appropriation des résultats du projet (Comité d'Orientation et de Supervision, COS, Comité Technique de Pilotage et de Coordination, CTPC, Comité de Pilotage, CP) ;
- L'appui insuffisant du PNUD et du PNUE dans le cadre du support technique et opérationnel nécessaire au projet ;
- La non intégration des résultats du projet dans le CSLP et le PANE ;
- Le manque de coordination entre les processus de planification nationale et les activités du projet ; et

- La non mise en œuvre de projets pilotes traduisant les liens entre pauvreté et Environnement.

Afin de réduire au minimum ces risques, les mesures suivantes seront prises par le projet APE :

- Assurer l'appropriation du projet par la partie nationale par la mise en place du comité technique de pilotage et du comité de points focaux ;
- Assurer que le PNUD et le PNUE fournissent l'appui technique et les services nécessaires pour adresser les problèmes rencontrés dans l'exécution du projet et en particulier pour assurer que les activités du projet renforcent les processus nationaux et vice-versa ;
- Assurer le développement d'un programme de renforcement des capacités et d'appui à la mise en œuvre des stratégies et plans de développement nationaux à plus long terme - APE phase II.

Section 2 : Arrangements de gestion et de coordination

2.1- Modalités de mise en œuvre

1. Le projet sera mis en œuvre selon la modalité NEX d'exécution des programmes arrêtés conjointement par le PNUD et le Gouvernement.

2. La coordination du projet sera assurée par une cellule rattachée au MDE. La cellule APE viendra appuyer le sous-programme Pauvreté du CPAP à travers l'effet 2 dont le point focal est la Direction de la Programmation, de la Coordination Intersectorielle et de la Coopération (MDE). La cellule APE est composée d'un coordinateur national et d'un(e) Assistant(e) administratif et financier. Le gouvernement de la Mauritanie fournira l'espace et les équipements de bureau nécessaires au fonctionnement de la cellule APE.

La cellule APE est en charge de :

- La gestion journalière liée à la mise en œuvre des activités du projet ;
- La préparation des plans d'exécution pour les phases I et II du projet, y compris des dispositions pour le suivi et l'évaluation des activités qui y sont liées ;
- Le support technique au Ministère chargé de l'Environnement et au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) sur les questions pauvreté-environnement (accompagnement des processus liés au CSLP et à la planification nationale et décentralisée) ;
- La provision d'un appui et conseil technique pour la mise en œuvre et l'exécution du projet (e.g. la préparation des termes de référence pour le recrutement de consultants, le suivi et coordination des activités de projet...) ;
- La préparation des appels d'offres pour la fourniture d'équipements ou de services à sous-traiter conformément aux procédures du PNUD ;
- Le paiement des factures sur base des reçus - certifiant que les marchandises et/ou les services ont été dûment livrés/exécutés - et de demande de paiements direct soumise à l'unité des finances du PNUD ;
- La préparation de rapports trimestriels détaillés concernant les progrès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet ainsi que la situation financière; et
- La préparation du rapport final de projet.

Le coordinateur national - expert en matière de pauvreté et d'environnement (Cf. annexe 2) - travaille au sein du Ministère chargé de l'Environnement pour assurer la mise en œuvre du projet en collaboration étroite avec le point focal de l'effet 2. L'expert doit avoir une bonne connaissance des systèmes et des procédés de planification mauritaniens. L'expert doit également être en mesure de fournir des conseils au gouvernement sur des questions de pauvreté et d'environnement. En Avril

2006, un expert national, coordonnateur des activités de la cellule APE, a été recruté sur fonds du projet afin d'assurer la continuité des activités et le reportage mensuel au PNUE. Les termes de référence de l'expert du projet « Pauvreté et Environnement » ont été rédigés de commun accord entre le PNUD Mauritanie et le PNUE. La procédure de recrutement de cet expert a été effectuée par le PNUD Mauritanie en étroite consultation avec le PNUE et le gouvernement mauritanien.

L'Assistant(e) administratif et financier (Cf. annexe 2) est chargé, sous la responsabilité du coordinateur du projet, de (i) tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet et rédiger les procès verbaux de réunion, (ii) préparer les correspondances, courriers ou tout autre document qui lui sera soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc...), (iii) classer et archiver des documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique, (iv) contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet et plus particulièrement les partenaires directs (PNUE, Bailleurs, Institutions internationales chargées des formations, Consultants), (v) élaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l'exécution NEX, (vi) tenir les documents comptables ; (vii) assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes comptables et (viii) Assurer l'approvisionnement et la gestion des consommables.

3. Le dispositif institutionnel de pilotage, de coordination et de suivi comprend :

- **Le Comité d'Orientation et de Supervision (COS)** : Instance de niveau ministériel, elle regroupe l'ensemble des départements impliqués dans la problématique de la pauvreté, le sénat, l'assemblée nationale, la banque centrale, le patronat mauritanien, la société civile, les syndicats, les partenaires au développement et les agences de coopération intervenants dans les programmes d'appui. Ce comité est chargé de la coordination au sommet des actions relatives à la lutte contre la pauvreté.
- **Le Comité Technique de Pilotage et de Coordination (CTPC)** : Présidé par le Coordonnateur national du Programme CPAP (Directeur des Etudes et de la Programmation / MEF), le CTPC comprend les points focaux des effets/projets du programme d'appui à la Lutte contre la pauvreté (LCP). Ces points focaux sont les représentants des différents départements ministériels et institutions impliqués dans la mise en œuvre des projets.
- **Le Comité Technique Spécialisé (CTS)** : Il est chargé de la supervision et de la coordination des actions prévues dans le cadre de l'effet 2 du CPAP et est présidé par le responsable de l'effet 2. Le CTS est composé des principaux responsables des ministères ou institutions impliqués, du PNUD et des autres partenaires au développement concernés.

- **Le Comité de Pilotage du projet (CP)** : présidé par un haut fonctionnaire désigné par arrêté du Ministre chargé de l'Environnement. Ce CP est chargé de la supervision et de la validation des activités du projet.
- **Le Comité des points focaux nationaux (CPF)** : présidé par le coordonnateur du projet APE, le CPF comprend les experts techniques des organisations, privées et de la société civile, parties prenantes de la gestion de l'environnement.

2.2- Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation suivront les procédures du PNUD et seront assurés par la cellule du projet et le bureau local du PNUD avec le soutien du PNUE. Le cadre logique donne des indicateurs de performance et d'impact pour la mise en œuvre du projet et les sources de vérification. Ceux-ci forment la base sur laquelle le système de suivi et évaluation du projet sera développé.

Les paragraphes suivants soulignent les composantes principales du Plan de Suivi et Evaluation.

2.2.1 - Suivi des responsabilités et des événements

Un schéma détaillé des réunions de revue du projet sera développé par la cellule de Gestion du Projet, en consultation avec les partenaires de mise en oeuvre et les représentants des parties prenantes et incorporé dans le rapport de démarrage du projet. Un tel schéma inclura : (i) des chronogrammes indicatifs pour les Réunions du Comité de Pilotage (ou tout autre mécanisme consultatif et/ou de coordination) et (ii) activités de suivi et d'évaluation liées au projet.

Le suivi journalier de la mise en oeuvre sera la responsabilité du Coordinateur du Projet, sur la base du Plan de travail annuel du projet et des indicateurs. L'Equipe de Projet informera le bureau local du PNUD et le PNUE des retards ou difficultés rencontrés pendant la réalisation, pour que l'appui approprié ou mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace.

2.2.2 - Rapport de Suivi du Projet

Le Coordinateur du Projet, en collaboration avec le PNUD et le PNUE, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants, qui font partie du processus de suivi.

(a) Rapport de Démarrage (RD)

Un rapport de démarrage sera préparé immédiatement après la Réunion de Démarrage. Il inclura un Plan de Travail détaillé de la première année, divisé en calendriers semestriels qui détaillent les activités et les indicateurs de progrès qui

guideront la mise en oeuvre pendant la première année du projet. Le Rapport inclura également le budget détaillé du projet pour la première année entière de mise en oeuvre, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel, et qui inclut toutes les conditions de suivi et d'évaluation pour mesurer effectivement la performance du projet pendant le calendrier ciblé de 12 mois.

Le Rapport de Démarrage inclura plus de détails sur les rôles institutionnels, responsabilités, actions de coordination et mécanismes de réaction des partenaires impliqués dans le projet. De plus, une section décrira l'état d'avancement de la mise en oeuvre du projet et activités de démarrage et une mise à jour des conditions externes ayant changé et qui pourraient affecter la mise en oeuvre du projet.

A la finalisation, le rapport sera circulé entre les partenaires, qui auront une période d'un mois calendaire pour répondre sous forme de commentaires ou de questions.

(b) Rapports Trimestriels de mise en oeuvre

De courts rapports mettant en apparence les principales mises-à-jour de l'état d'avancement du projet seront fournis par l'équipe du projet chaque trimestre au bureau local du PNUD et au PNUÉ

(c) Rapport annuel du projet (RAP)

Le RAP est une conditionnalité du PNUD et fait partie du contrôle, suivi et gestion des projets par le bureau local PNUD. Il s'agit d'un rapport d'auto-évaluation par l'équipe du projet au bureau local du PNUD du pays qui fournit des informations pour le processus de rédaction des rapports des bureaux locaux du PNUD et le Rapport annuel orienté sur les résultats (ROAR) ; ce rapport est aussi une source majeure pour la Revue Tripartite du Projet. Un RAP sera préparé annuellement avant la Revue Tripartite du Projet, pour refléter le progrès réalisé sur la base du Plan de Travail Annuel du projet et pour évaluer les performances du projet et de sa contribution dans le cadre de l'atteinte des résultats attendus.

Le format du PAR est flexible, mais devra inclure les informations suivantes:

- Une analyse des performances du projet pour la période du rapport, y compris les apports réalisés et, là où c'est possible il devra fournir des informations sur le niveau d'atteinte des résultats.
- Les contraintes rencontrées qui s'opposent à l'atteinte des résultats et leurs causes
- Les trois (au maximum) contraintes majeures à l'atteinte des résultats
- Plan de Travail Annuel, CAE et d'autres rapports de dépenses (généralisé par ERP)
- Leçons apprises
- Recommandations claires pour l'orientation future afin de régler les problèmes majeurs qui empêchent une bonne mise en oeuvre du projet

(d) Rapport Final du Projet

Pendant les derniers trois mois du projet, l'équipe du projet préparera le Rapport Final du Projet. Ce rapport compréhensif synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, objectifs atteints / non atteints, structures et systèmes de mise en oeuvre, etc. et sera le constat final des activités du projet pendant la durée d'exécution. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplication des activités du projet.

2.3- Audit

Les contributions du PNUD et du PNUE seront soumises exclusivement aux procédures de vérification internes et externes des comptes prévues par le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives du PNUD. Si un rapport de contrôle du conseil des auditeurs du PNUD adressé à son Administration contient des observations relatives à ces contributions, une telle information sera communiquée au PNUE.

La contribution du Gouvernement sera soumise exclusivement aux procédures de contrôle et de vérification en vigueur. Les rapports ou informations issus de ces vérifications ne pourront être transmises au PNUD ou au PNUE sans l'accord notifié du ministre chargé de l'environnement.

2.4- Contexte légal

Le présent projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties en cause le 19 juillet 1979. Aux fins dudit accord, l'organisme du pays hôte chargé de l'exécution sera l'organisme gouvernemental compétent visé dans l'accord.

2.4.1 - Achèvement de l'accord

1. Lorsque toutes les activités relatives au projet auront été achevées, le PNUD et le Gouvernement en informeront le PNUE.
2. Nonobstant l'achèvement du projet, le PNUD conservera le solde inutilisé des paiements jusqu'à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du projet aient été réglés et jusqu'à ce qu'il soit mis fin méthodiquement aux dites activités.
3. Si le solde inutilisé des paiements est insuffisant pour couvrir les engagements susmentionnés, le PNUD en informera le PNUE et le Gouvernement afin de convenir de la façon de les régler.

2.4.2 - Résiliation de l'accord

1. Le PNUD et/ou le gouvernement peuvent résilier le présent Accord après consultations entre le PNUD, le PNUD et le gouvernement bénéficiaire et à condition que le montant des paiements déjà reçus ainsi que des autres fonds disponibles aux fins du projet soient suffisants pour régler tous les engagements pris aux fins de la réalisation de ce dernier. En pareil cas, le présent Accord cessera de produire effet trente (30) jours après la date à laquelle l'une ou l'autre des parties aura notifié par écrit à l'autre son intention de le résilier.

2. Nonobstant la résiliation du présent Accord, le PNUD conservera le solde inutilisé des paiements jusqu'à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du projet aient été réglés et jusqu'à ce qu'il soit mis fin méthodiquement aux dites activités.

3. Le solde des paiements qui n'aura pas été dépensé après le règlement desdits engagements est utilisé par le PNUD au bénéfice du Ministère chargé de l'Environnement et en consultation avec le Gouvernement.

2.4.3 - Amendement de l'accord

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions de, ou additions à, n'importe quel annexe du Document du Projet ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus d'un projet, l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

L'accord peut être amendé sur requête du gouvernement par un échange de lettres entre le donateur et le PNUD. Les lettres échangées à cet effet deviendront une partie intégrale de l'accord.

Section 3 : Plan de travail commun et budget

Plan de travail annuel

Année 2007

| PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI | Activités clefs/Cibles annuelles des produits | CADRE CHRONOLOGIQUE | | | | PARTIE RESPONSABLE | BUDGET PRÉVU | | |
|---|---|---------------------|----------|----------|----------|-------------------------|------------------|-----------------------------|-----------------|
| | | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. | | Source des fonds | Description du budget | Montant (USD) |
| 1. Les connaissances concernant les liens entre Pauvreté et Environnement en Mauritanie sont améliorées et disséminées | 1.1 Etudes et analyses des liens entre Pauvreté et Environnement | | | | | APE / PNUE | PNUE | PNUE 66,204* | 66,204 |
| | 1.2 Mise en évidence des liens entre Pauvreté et Environnement pour leur intégration dans les stratégies nationales et décentralisées | | | | | APE / PNUE | PNUE | PNUE 7,812* | 7,812 |
| | 1.3 Réalisation d'un ensemble de productions médias spécialement développés pour promouvoir la notion d'environnement pour le développement | | | | | APE / PNUD | PNUE | PNUE 20,024* | 20,024 |
| | 1.4 Développement et mise en œuvre de projets communautaires dans les zones d'interventions PE prioritaires de la Mauritanie | | | | | APE / PNUD / PNUE | PNUE PNUD | PNUE 71,526* PNUD 40,000 | 111,526 |
| 2. Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés | 2.1 Développement de directives décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux | | | | | APE / MENV | PNUE | PNUE 6,006* | 6,006 |
| | 2.2 Développement d'outils de suivi et évaluation | | | | | APE / MDE | PNUE | PNUE 26,537* | 26,537 |
| 3. Les capacités nationales pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et décentralisés sont renforcées | 3.1 Formations et renforcement des capacités | | | | | APE/PNUE | PNUE | PNUE | 4,410 |
| | 3.2 Assistance technique et appui au projet/programme APE-Mauritanie | | | | | APE / PNUD / PNUE | PNUE- PNUD | PNUE 17,044* PNUD 30,000 | 47,044 |
| | 3.3 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales | | | | | APE / PNUE | PNUE | | - |
| 4. Un programme APE-Mauritanie II – pour le renforcement des capacités nationales, la mise en œuvre des stratégies environnementales et le développement de mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et le bien être humain – est développé | 4.1 Développement d'un plan d'action détaillé pour APE-Mauritanie II | | | | | APE / MDE / PNUE / PNUD | PNUE | | 0 |
| TOTAL 2007 | | | | | | | | | 289,564* |

* Ce montant ne comprend pas les 5% de GMS assujettis aux fonds du PNUE

| PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI | Activités clefs/Cibles annuelles des produits | CADRE CHRONOLOGIQUE | | | | PARTIE RESPONSABLE | BUDGET PRÉVU | | |
|---|---|---------------------|----------|----------|----------|-------------------------|-----------------------|---|-----------------|
| | | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. | | Source des fonds | Description du budget | Montant (USD) |
| 1. Les connaissances concernant les liens entre Pauvreté et Environnement en Mauritanie sont améliorées et disséminées | 1.1 Etudes et analyses des liens entre Pauvreté et Environnement | | | | | APE / PNUE | PNUE | PNUE 99,306* | 99,306 |
| | 1.2 Mise en évidence des liens entre Pauvreté et Environnement pour leur intégration dans les stratégies nationales et décentralisées | | | | | APE / PNUE | PNUE | PNUE 11,718* | 11,718 |
| | 1.3 Réalisation d'un ensemble de productions médias spécialement développés pour promouvoir la notion d'environnement pour le développement | | | | | APE / PNUD | PNUE | PNUE 30,037* | 30,037 |
| | 1.4 Développement et mise en œuvre de projets communautaires dans les zones d'interventions PE prioritaires de la Mauritanie | | | | | APE / PNUD / PNUE | PNUE PNUD | PNUE 107,289* PNUD 100,000 | 207,289 |
| 2. Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés | 2.1 Développement de directives décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux | | | | | APE / MDE | PNUE | PNUE 9,009* | 9,009 |
| | 2.2 Développement d'outils de suivi et évaluation | | | | | APE / MDE | PNUE | PNUE 39,806* | 39,806 |
| 3. Les capacités nationales pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et décentralisés sont renforcées | 3.1 Formations et renforcement des capacités | | | | | APE/PNUE | PNUE | PNUE 6,615* | 6,615 |
| | 3.2 Assistance technique et appui au projet/programme APE-Mauritanie | | | | | APE / PNUD / PNUE | PNUE- PNUD- MDE | PNUE 25,567* PNUD 30,000 MDE 50,000 | 105,567 |
| | 3.3 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales | | | | | APE / PNUE | PNUE | | - |
| 4. Un programme APE-Mauritanie II – pour le renforcement des capacités nationales, la mise en œuvre des stratégies environnementales et le développement de mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et le bien être humain – est développé | 4.1 Développement d'un plan d'action détaillé pour APE-Mauritanie II | | | | | APE / MDE / PNUE / PNUD | PNUE- MDE | PNUE 1,050* | 1,050 |
| TOTAL 2008 | | | | | | | | | 510,396* |

* Ce montant ne comprend pas les 5% de GMS assujettis aux fonds du PNUE

NB : La contribution du PNUD au titre des salaires du Coordonnateur du projet (60.000 \$US : 2007 et 2008) est chargée sur le projet 00049908 (Développement durable et gestion de l'environnement du CPAP)

Section 4 : Signatures des homologues nationaux et des organisations du système des Nations Unies participantes

Le présent Accord entrera en vigueur lorsqu'il aura été signé et lorsque le PNUD aura déposé le premier paiement qu'il doit faire conformément à l'échéancier de paiement convenu entre le PNUD et le PNUE et pour une durée de 21 mois.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés, ont signé le présent accord et établi en langue française en trois exemplaires.

Pour le Système des Nations Unies

Pour le Gouvernement mauritanien

Nom : Cécile Molinier

Nom : Abderrahmane Ould Hamma Vezzaz

Titre : Représentante Résidente du PNUD

Titre : Ministre de l'Economie et des Finances

Date :

Date :

Nom : Cristina Bloecke

Nom : Aicha Mint Sidi Bouna

Titre : Directrice, Division de la Coopération
Régionale du PNUE

Titre : Ministre déléguée auprès du Premier
Ministre chargée de l'Environnement

Date :

Date :

ANNEXES

Annexe 1 : Plan de travail pour 21 mois (Avril 2007 – Décembre 2008)

| <u>Titre du projet:</u> <i>Projet d'articulation Pauvreté et Environnement (APE) – Mauritanie</i> | | | | <u>Durée:</u> Mars 2007 – Décembre 2008 | <u>Budget:</u> \$ 827,460 ¹ |
|--|--|---|--|--|--|
| Résultats attendus | Activités | Sous activités | Besoins spécifiques | Délai d'exécution et date limite | Budget |
| 1. Les connaissances concernant les liens entre Pauvreté et Environnement en Mauritanie sont améliorées et disséminées | 1.1 Etudes et analyses des liens entre Pauvreté et Environnement | 1.1.1 Evaluation économique du coût de la dégradation de l'environnement et des bénéfices liés à la gestion durable des ressources naturelles afin d'identifier les contraintes et les opportunités pour une croissance économique durable en Mauritanie NB : il est important dans cette étude de faire ressortir les questions de genre. | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs (identification des sites pour les études de cas) o Recrutement des consultants : 1 international (1 mois sur place et 15 jrs desk) et 2 nationaux o Réalisation des études économiques a l'échelle nationale (plus éventuellement études de cas spécifiques) o Production d'un résumé de l'étude pour les décideurs o Conduite d'un atelier de restitution des résultats de l'étude (pour comité de pilotage et points focaux) | 2 mois Avril-Juin 2007 | PNUE 53,955 |

¹ Ce montant inclus les 5% de frais administratifs (GMS) assujettis aux fonds/activités du PNUE (\$549,960) soit \$27,500

| | | | | | |
|-----|--|---|--|--|-------------|
| | | <p>1.1.2 Réalisation d'une Evaluation Intégrée des Ecosystèmes (EIE) pilote sur une zone spécifique afin d'améliorer la compréhension et les données sur les liens entre Pauvreté et Environnement</p> <p>NB : il est important dans cette étude de faire ressortir les questions de genre. La zone d'étude sera sélectionnée parmi les sites pilotes identifiés lors de l'identification des sites d'intervention prioritaires conduite en 2006. Et l'étude sera réalisée suite à l'activité 1.4.1</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement de l'équipe de consultants (2 nationaux ayant collaborés à 1.4.1, 1 expert international) o Identification de la zone de l'étude et des échelles associées et conduite de l'EIE o Production d'un résumé de l'étude pour les décideurs o Conduite d'un atelier de restitution des résultats de l'étude (pour comité de pilotage et points focaux) | <p>3 mois Juin-Aout 2007 (Suite à 1.4.1 qui permettra de sélectionner la zone d'étude et prépare une bonne partie du travail)</p> | PNUE 55,380 |
| | | <p>1.1.3 Appui à la mise en œuvre du PANE par la conception et mise en place d'une base de données thématiques sur la protection de l'environnement et l'état de pauvreté afin d'assurer une meilleure surveillance des ressources naturelles du pays et des effets sur la pauvreté</p> <p>NB : il est important dans l'élaboration de cette base de données de faire ressortir les questions de genre.</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement de l'équipe de consultants o Production d'un manuel d'utilisation/mise à jour de la base de données o Conduite d'un atelier pour la présentation de la base de données et l'introduction/formation à son utilisation/mise à jour | <p>2 mois Septembre- Octobre 2007 (Suite à 1.4.1, 1.1.1 et 1.1.2)</p> <p>Appel d'offres pour BE doit être coordonné avec le PRESCAP et inclure statisticien national</p> | PNUE 56,175 |
| 1.2 | Mise en évidence (<i>sur la base des études réalisées sous 1.1</i>) des liens entre Pauvreté et Environnement pour leur intégration dans | 1.2.1 Elaborations de recommandations concernant l'intégration de l'environnement dans le CSLP II pour la révision annuelle de 2008 | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement de 3 consultants nationaux (ou BE) : 1 consultant chef d'équipe pour 2 mois et 2 consultants recrutés pour 1 mois | <p>2 mois Septembre- Octobre 2007</p> | PNUE 19,530 |

| | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|
| | <p>les stratégies nationales et décentralisées (CSLP, Stratégies sectorielles, plan de développement locaux...).</p> | <p>1.2.2 Analyse de l'intégration de la dimension environnementale dans le processus de développement local et développement de recommandations permettant d'assurer une meilleure intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement locaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Analyse du CSLP II o Production d'une note de synthèse destinée à la cellule CSLP, au MEF et aux Ministères sectoriels o Identification des régions/cercles prioritaires o Analyse des plans de développement locaux des régions et cercles prioritaires o Production d'une note de synthèse destinée aux décideurs locaux o Production d'une note de synthèse des résultats de l'analyse concernant les AMEs et formulation de recommandations. o Conduite d'un atelier de restitution des résultats de l'analyse (pour comité de pilotage et points focaux) <p>Les activités 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3 seront conduites par une même équipe de consultants.</p> | | |
| | | <p>1.2.3 Analyse de l'intégration des accords multilatéraux dans le CSLP II et des liens entre les accords multilatéraux et la réduction de la pauvreté en Mauritanie</p> | | | |

| | | | | | |
|--|---|---|---|--|-------------|
| | 1.3 Réalisation d'un ensemble de productions médias spécialement développés pour promouvoir la notion d' <i>environnement pour le développement</i> | 1.3.1 Elaboration d'une brochure d'information spécifique au projet destinée aux ONGs locales sur l'importance de la gestion durable des ressources naturelles pour le bien être humain en Mauritanie (lie aux microprojets pour assurer une meilleure diffusion) | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants (ou BE) guides par le coordinateur national o Production de la brochure o Publication et dissémination o Conduite d'un atelier de présentation de la brochure destiné aux décideurs locaux et aux ONGs travaillant en Mauritanie | 1 mois Décembre 2007 (suite à la mise en œuvre des microprojets) | PNUE 5,297 |
| | | NB : il est important de faire ressortir les questions de genres dans cette brochure | | | |
| | | 1.3.2 Développement et diffusion d'une série de médias (articles de journaux et émissions de radio) pour élever la conscience sur l'importance de la gestion durable des ressources naturelles pour le bien être humain en Mauritanie | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants o Production et diffusion des émissions sur radios rurales o Invitation des média lors des conférences/événements liés au projet | Juin 2007 – Décembre 2008 | PNUE 44,765 |

| | | | | | |
|--|---|---|--|--------------------------|-------------|
| | 1.4 Développement et mise en œuvre de projets communautaires dans les zones d'interventions PE prioritaires de la Mauritanie démontrant les bénéfices de l'engagement des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et son impact sur le bien être humain | 1.4.1 Détermination des profils Pauvreté et Environnement sur les sites d'intervention identifiés comme sites critiques concernant les liens entre Pauvreté et Environnement (pour renforcer les liens entre CSLP et PANE par des études détaillées sur les ressources naturelles et les liens socio-économiques) | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants : 3 consultants environnementalistes et 3 consultants socio-économiques (ou BE) o Réalisation des études diagnostiques o Conduite d'un atelier de validation des profils PE (pour comité de pilotage et points focaux nationaux et locaux) | 2 mois Avril-Mai 2007 | PNUE 62,265 |
|--|---|---|--|--------------------------|-------------|

| | | | | | |
|--|--|---|---|--|--|
| | | <p>1.4.2 Développement, sélection, mise en œuvre et suivi des microprojets PE pilotes</p> <p>NB : ce travail doit être réalisé en collaboration étroite avec les communautés (approche participative) et tenir compte des résultats de l'étude 1.4.1. Des synergies doivent être développées avec les autres initiatives locales pour capitaliser sur les expériences existantes.</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Développement de propositions/fiches de projet (répondant à des TdRs et un canevas spécifiques incluant les critères de sélection) o Conduite d'un atelier de présentation des propositions de microprojets et sélection de 6 microprojets o Développement des TdRs de mise en œuvre des microprojets (incluant les règles de gestion et les outils de suivi et évaluation e.g. modèles et périodicité pour rapports financiers et narratifs) o Conduite d'un atelier de formation sur les règles de gestion et mise en œuvre des microprojets pour les communautés responsables des microprojets présélectionnés o Réalisation et suivi des microprojets présélectionnés | <p>Durée microprojets : 6-9 mois</p> <p>Juin-Décembre 2007</p> <p>mobilisation de fonds supplémentaires par FEM-PPS, CIDA...</p> | <p>255,500</p> <p>PNUE 115,500</p> <p>PNUD 140,000</p> |
|--|--|---|---|--|--|

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|-------------------|
| | <p>NB : les zones prioritaires d'intervention ont été identifiées par 'l'étude de sélection et d'identification des sites d'intervention du projet' conduite en 2006.</p> | <p>1.4.3 Elaboration d'un rapport sur les leçons apprises et bonnes pratiques pour la réalisation/mise en œuvre de microprojets PE communautaires afin de démontrer les bénéfices de la gestion communautaire des ressources naturelles et de l'environnement et de renforcer le rôle des communautés dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles en Mauritanie dans les stratégies et plans de développement nationaux et locaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Développement d'un rapport sur les leçons apprises et bonnes pratiques pour la réalisation/mise en œuvre de microprojets PE communautaires destiné aux décideurs nationaux et locaux o Conduite d'un atelier de restitution des leçons apprises et bonnes pratiques pour la réalisation/mise en œuvre de microprojets PE communautaires destiné aux décideurs nationaux et locaux | <p>2 semaines</p> <p>Décembre 2007 (Travail effectuée par coordinateur national au travers de réunions consultatives avec points focaux nationaux et locaux)</p> | <p>PNUE 1,050</p> |
|--|---|---|--|--|-------------------|

| | | | | | |
|---|--|--|---|--|--------------------|
| <p>2. Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés</p> | <p>2.1 Développement de directives décrivant les étapes pratiques pour intégrer la dimension environnementale dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux</p> | <p>2.1.1 Etude des directives pour l'intégration de l'environnement dans les plans de développement nationaux venant d'autres pays (Tanzanie, Rwanda,...) et utilisation des résultats des études nationales pour développer la directive nationale pour l'intégration de l'environnement dans le CSLP</p> <p>NB : le projet APE doit assurer un suivi et support technique continu à la cellule CSLP (coordinateur national président/membre du CTS Environnement pour le CSLP)</p> <p>2.1.2 Développement des directives pour l'intégration de la dimension environnementale dans les stratégies sectorielles (utilisation des résultats de l'étude de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles initiée en 2006 et des directives développés dans d'autres pays)</p> <p>NB : le projet APE doit assurer un suivi et support technique tout au long du processus de développement des nouvelles</p> <p>2.1.3 Développement des directives pour l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement locaux (utilisation des résultats de 1.2.3 et des directives développés dans d'autres pays)stratégies sectorielles</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement de 2 consultants nationaux (ou BE) o Production d'une note de synthèse destinée à la cellule CSLP et aux décideurs o Conduite d'un atelier pour la présentation de la directive destiné aux membres de la cellule CSLP et aux décideurs nationaux o Production d'une note de synthèse par le comité d'experts du projet APE destinée aux décideurs et aux Ministères sectoriels o Conduite d'un atelier pour la présentation de la directive destiné aux planificateurs des Ministères sectoriels o Production d'une note de synthèse destinée aux décideurs locaux o Conduite d'un atelier pour la présentation de la directive destiné aux planificateurs locaux <p>Les activités 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3 seront conduites par une même équipe de consultants et base sur les résultats de l'étude de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles initiée en 2006 et de 1.2.1, 1.2.2 et 1.2.3</p> | <p>1 mois</p> <p>Fevrier-Mars 2008</p> <p>1 mois</p> <p>Avril 2007</p> | <p>PNUE 15,015</p> |
|---|--|--|---|--|--------------------|

| | | | | | |
|--|--|---|---|----------------------|-------------|
| | | 2.1.1 Développement des indicateurs environnementaux – Etat de l'environnement (coordination avec le PRECASP) | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants (1 national, 1 international) o Développement d'une liste d'indicateurs environnementaux pour le SEE et le suivi de l'état de l'environnement pour publication annuelle de l'état de l'environnement en Mauritanie | 1 mois Avril 2007 | PNUE 23,985 |
|--|--|---|---|----------------------|-------------|

| | | | | | |
|--|---|--|---|---|-------------|
| | 2.2 Développement d'outils de suivi et évaluation | <p>2.2.1 Développement d'une série d'indicateurs Pauvreté-Environnement à intégrer dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux.</p> <p>2.2.2 NB : cette activité doit être liée à l'activité 1.1.3 afin que les indicateurs puissent être mis à</p> | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants (1 national, 1 international) o Production d'un manuel d'identification et de mise en œuvre des indicateurs PE (ou indicateurs de développement durable) destinée aux planificateurs et décideurs nationaux et locaux. o Conduite d'un atelier de formation sur la définition et la mise en œuvre des indicateurs PE au Mali o Développement 3 notes de synthèse proposant des listes d'indicateurs à intégrer dans : (i) le CSLP à soumettre à la cellule CSLP, (ii) les stratégies sectorielles à soumettre aux Ministères sectoriels et (iii) les plans de développement locaux à soumettre aux autorités locales | 2 semaines Mai-Juin 2007 (Base sur 2.2.1) | PNUE 18,373 |
|--|---|--|---|---|-------------|

| | | | | | | | | |
|---|---|-------|--|--|--|--|---|------------|
| | | 2.2.3 | Analyse des outils de suivi et évaluation existants (pour le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux) et développement de recommandations concrètes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les outils de suivi et évaluation (en utilisant les résultats de l'étude de l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles initiée en 2006 et des activités 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3 et 2.2.1) | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement des consultants (1 national et 1 international) o Développement 3 notes de synthèse proposant des recommandations concrètes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les mécanismes de suivi et évaluation : (i) du CSLP à soumettre à la cellule CSLP, (ii) des stratégies sectorielles à soumettre aux Ministères sectoriels et (iii) des plans de développement locaux à soumettre aux autorités locales | 1 mois Mai 2008 (après la révision 2008 du CSLP) | PNUE 23,985 | | |
| 3 | Les capacités nationales pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et décentralisés sont renforcées | 3.1 | Formations et renforcement des capacités | 3.1.1 | Ateliers de formation sur les indicateurs PE pour la Mauritanie (cf. activité 2.2.1) | <ul style="list-style-type: none"> o Préparation d'une note de synthèse sur les objectifs et public ciblé de la formation o Identification et invitation des participants o Préparation de l'agenda o Préparation logistique o Préparation des documents de formation o Rapport de l'atelier | Mai-Juin 2007 (Suite au développement des indicateurs) | PNUE 4,725 |
| | | | | 3.1.2 | Ateliers de Sensibilisation sur le projet APE et ses résultats ainsi que sur les stratégies et politiques de gestion durable de l'environnement et de lutte contre la pauvreté en Mauritanie pour s'assurer que les enjeux du projet sont compris et partagés au niveau national (CP et points focaux) et décentralisé | <ul style="list-style-type: none"> o Préparation d'une note de synthèse sur les objectifs et public ciblé de la formation o Identification et invitation des participants o Préparation de l'agenda o Préparation logistique o Préparation des documents de formation o Rapport de l'atelier | Fevrier-Mars 2008 | PNUE 6,300 |

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|---|
| | | 3.1.2 Fonctionnement et renforcement de la cellule de coordination du projet/programme | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs o Recrutement du Conseiller/expert technique o Achat des équipements nécessaires (informatique...) | Mars 2007 – Décembre 2008 | 144,736 PNUE 34,736 PNUD 60,000 GoM 50,000 |
| | 3.2 Assistance technique et appui au projet/programme APE-Mauritanie | 3.2.1 Support technique des points focaux / experts techniques du GoM NB : suivant leur spécialité, les experts techniques / points focaux seront mis a contribution dans le cadre des consultances / études afin d'assurer une meilleure appropriation du projet par le GoM | <ul style="list-style-type: none"> o Développement des TdRs (à inclure dans TdRs des études spécifiques) | Mars 2007 – Décembre 2008 (dépenses ponctuelles suivant les études) | PNUE 7,875 |
| | | 3.2.2 Mission d'échange d'expériences dans 1 ou 2 autres pays APE afin de valoriser les bonnes expériences et les leçons apprises | <ul style="list-style-type: none"> o Préparation d'une note de synthèse sur les objectifs de la mission o Préparation de l'agenda o Préparation logistique/mission o Remise d'un rapport de mission | | PNUE |
| | | 3.3 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales | 3.3.1 Rapport détaillé sur les leçons apprises et bonnes pratiques pour l'intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement de Mauritanie - basé sur les résultats d'APE I et les expériences des autres pays APE – identifiant les besoins de renforcement des capacités | <ul style="list-style-type: none"> o Rapport élaboré par le conseiller/expert technique et coordinateur national | Novembre – Décembre 2008 |

| | | | | | |
|--|--|---|---|----------------|------------|
| 4.1 Un programme APE-Mauritanie II – pour le renforcement des capacités nationales, la mise en œuvre des stratégies environnementales et le développement de mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et le bien être humain – est développé | 4.2 Développement d'un plan d'action détaillé pour APE-Mauritanie II | 4.2.1 Développement de propositions pour le renforcement des capacités nécessaires pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de développement | o Propositions élaborées par le conseiller/expert technique et coordinateur national en concertation avec le Gouvernement de la Mauritanie | Septembre 2008 | PNUE 1,050 |
| | | 4.2.2 Identification des besoins de renforcement des capacités au niveau des ONGs nationales/locales pour assurer une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles au niveau des communautés | o Propositions développées par le conseiller/expert technique et coordinateur national sur la base du rapport développé pour l'activité 1.4.3 | Septembre 2008 | |
| | | 4.2.3 Développement d'un document de projet contenant le plan d'action détaillé et les modalités d'exécution d'APE-Mauritanie II | o Document de projet élaboré par le conseiller/expert technique et coordinateur national en collaboration avec le Gouvernement de la Mauritanie, le PNUD et le PNUE | Décembre 2008 | |

Annexe 2: Termes de référence

1. Coordinateur national

A. Généralités sur le poste

Le projet "Pauvreté-Environnement", prévu pour une durée de 4 ans, a pour objectif de renforcer la politique environnementale et les capacités au niveau local et national en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et au développement durable. De manière spécifique, le projet vise à une meilleure intégration de la problématique environnementale comme tendance principale dans les stratégies sectorielles et le CSLP. Le projet "Pauvreté-Environnement" est mis en oeuvre par le PNUE-Nairobi en partenariat avec le bureau PNUD-Mauritanie.

- Lieu d'affectation: Nouakchott, avec de fréquents déplacements à l'intérieur du pays.
- Durée du Contrat: 12 mois renouvelables

B. Responsabilités/ Principales tâches :

Sous la supervision générale du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Mauritanie, et en collaboration étroite avec le Responsable du projet au PNUE, **le Ministre chargé de l'Environnement**, le candidat aura les responsabilités suivantes:

1. Appuyer la structure en charge de l'exécution du projet dans la mise en oeuvre des activités conformément au cadre logique du projet et aux plans d'action arrêtés;
2. Participer à la préparation des plans de travail annuels et chronogrammes d'activités du projet;
3. Préparer les TDRs des études à réaliser et analyser les rapports;
4. Assister les consultants nationaux et internationaux recrutés;
5. Participer au renforcement des capacités du point focal du projet pour une meilleure intégration du couple pauvreté-environnement;
6. Participer à la coordination de toutes les activités concernant la stratégie de communication du projet ;
7. Préparer les rapports techniques et rapport d'avancement périodiques du projet;
8. Mettre en oeuvre toute activité nécessaire à la bonne marche et à la réalisation des objectifs du projet

C. Education

L'expert doit justifier au minimum d'une maîtrise en Sciences de l'Environnement et/ou économiques.

D. Compétences et Qualifications requises

L'expert coordonnateur doit avoir:

1. Idéalement une expérience dans l'intégration de l'environnement dans les processus de développement national et décentralisés ;
2. Une expérience avérée dans le domaine de la gestion de l'environnement et/ou dans le processus planification du développement durable ;
3. Une expérience de travail avec les institutions gouvernementales (départements ministériels) et de préférence dans le domaine de l'environnement et/ou économique ;
4. Une bonne expérience en gestion et administration des projets/programmes ;
5. Avoir une bonne compréhension du cadre conceptuel et des politiques qui régissent les liens entre Pauvreté -Environnement et le rôle que peut jouer la gestion durable de l'environnement par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
6. Avoir une maîtrise des obstacles à la gestion rationnelle de l'environnement dans les pays en développement ;
7. Justifier d'une expérience de travail avec le système des Nations Unies ou les projets de la Banque Mondiale ;
8. Une parfaite maîtrise de la langue Française et une bonne connaissance de l'Anglais ;
9. Habilité de communication avec un large panel de partenaires, le gouvernement, fonctionnaires des Nations Unies, bailleurs de fonds et ONG, etc. ;

10. Une bonne capacité d'analyse et de résolution des problèmes, avec une habileté à identifier et participer à la résolution de problèmes ;
11. La capacité à appliquer un bon jugement dans le contexte des tâches distribuées ;
12. La capacité à planifier son propre travail et à gérer des conflits de priorité ;
13. Une bonne communication -écrite et parlée- et une facilité de rédaction et d'articulation d'idées de façon claire et concise ;
14. Aptitude à travailler dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et une capacité à travailler sous pression et dans les délais ; et
15. Une bonne connaissance de l'outil informatique.

2. Assistant(e) chargé(e) de l'Administration et des Finances

L'Unité de Coordination du projet d'Articulation Pauvreté-Environnement (UC-APE) chargée d'assurer l'intégration des questions environnementales dans les stratégies de développement visant la réduction de la pauvreté et plus particulièrement dans les politiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), **recrute Un(e) Assistant(e) chargé(e), sous la responsabilité du coordonnateur du projet, de l'Administration et des Finances.**

Ce projet régional financé par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et intitulé *"Renforcement des capacités de gestion et des politiques environnementales aux niveaux national et local pour la réduction de la pauvreté et le développement durable en Afrique"* concerne sept pays africains dont la Mauritanie.

Objectifs du projet

- Améliorer les connaissances de base sur les liens entre pauvreté et environnement et diffuser les résultats ;
- Intégrer l'environnement dans les politiques sectorielles de développement et plus particulièrement dans le CSLP ;
- Renforcer les capacités nationales et locales en matière de gestion environnementale et de lutte contre la pauvreté ;
- Déterminer les outils et indicateurs de la meilleure articulation entre les politiques de gestion de l'environnement et celles de lutte contre la pauvreté.

1- Missions de l'Assistant

L'Assistant(e) administratif et financier est chargé, sous la responsabilité du coordinateur du projet, de :

1.1- Sur le plan administratif :

- Tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet et rédiger les procès verbaux de réunion.
- Accueillir et orienter les interlocuteurs et collaborateurs du projet ;
- Préparer les correspondances, courriers ou tout autre documents qui lui seront soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc...) ;
- Savoir classer et archiver des documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique ;
- Veiller à la bonne exploitation des moyens et outils de fonctionnement du projet ;
- Rechercher et mettre en forme l'information produite par le projet ;
- Contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet et plus particulièrement les partenaires directs (PNUE, Bailleurs, Institutions internationales chargées des formations, Consultants).

1.2- Sur le plan de la Financier :

- Elaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l'exécution NEX ; Tenir les documents comptables ; Assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes comptables ; Assurer l'approvisionnement et la gestion des consommables ;

2- Qualifications

- Qualité de Rédaction ; Organisation rigoureuse ; Preuve d'un très bon sens de la communication ;
- Une bonne connaissance des procédures en vigueur dans le système des Nations Unies. Une connaissance et expérience des procédures NEX constituent un atout majeur ;

- De bonnes notions de comptabilité. Avoir un très bon niveau en langue française / La connaissance de l'Anglais et de l'Arabe constituent un atout important ;
- Maîtriser un tableur et un traitement de texte.

Annexe 3 : Arrêté n° R 4115/SEE relatif au Comité technique de Pilotage (CP)

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE Honneur – Fraternité – Justice

Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre
Chargé de l'Environnement

VISA :
DGLTE



ARRETE N° R 4115 /SEE

PORTANT CREATION DU COMITE TECHNIQUE DE
PILOTAGE DU PROJET "ARTICULATION PAUVRETE & ENVIRONNEMENT"

*LE SECRETARIAT D'ETAT, AUPRES DU PREMIER MINISTRE
CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT*

Vu : le décret n° 157/84 du 29 décembre 1984 portant règlement organique relatif aux attributions des Ministres.

Vu : Le décret n° 086-2006/PM du 08 août 2006 fixant les attributions du Secrétaire d'Etat, auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

Vu : le décret n° 073/2006 du 13 Juillet 2006 portant nomination d'un membre du Gouvernement ;

ARRETE :

Article Premier : Il est créé au sein du Cabinet du Secrétaire d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement (SEE) un Comité Technique de Pilotage (CTP) du Projet "Articulation Pauvreté et Environnement (APE)".

Article 2 : Ce Comité Technique de Pilotage (CTP) du Projet "Articulation Pauvreté et Environnement (APE)" a pour missions :

- d'examiner et d'évaluer le budget annuel du Projet ;
- d'examiner, d'amender et d'approuver les plans d'actions annuels, les rapports d'activités et les rapports financiers du Projet ;
- d'examiner, reformuler et valider les termes de référence de toutes les études et consultations menées dans le cadre du Projet ;
- de fixer les orientations générales du Projet et de veiller à leur respect ;
- de valider les termes de référence des différents experts du Projet ;
- de procéder au recrutement des experts du Projet et ;
- de disponibiliser sur demande du Président tout avis, information ou donnée sectorielle nécessaire à la réalisation des objectifs du Projet.

Article 3 : Le Comité se réunit tous les trois (03) mois en session ordinaire. Il peut, toutefois se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président. En dehors de ses sessions, chaque membre peut être sollicité, à titre personnel par le Président pour formuler un avis sur un sujet relevant de sa compétence.

Article 4 : Le Comité Technique de Pilotage du Projet "Articulation Pauvreté et Environnement (APE)" est présidé par le Conseiller Juridique du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement.

Article 5 : Les membres du Comité Technique de Pilotage sont :

- Le Directeur des Aires Protégées et du Littoral au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement (SEE).
- Le Directeur des Politiques au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement (SEE).
- Le Directeur de la Protection de la Nature et des Paysages au Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement (SEE).
- Le Directeur de la Programmation et du Suivi des Projets au Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED).
- Le Directeur Général des Collectivités Locales au Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications (MIPT) ;
- Le Directeur de la Marine Marchande au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (MPEM).
- Le Directeur du Mines et de la Géologie au Ministère de Mines et de l'Industrie (MMI).
- La Directrice de la Promotion Féminine au Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) ;
- Le Directeur de la Lutte Contre la Pauvreté au Commissariat aux Droits de l'Homme, à la lutte Contre la Pauvreté et l'Insertion (CDHLCPI).
- Un Représentant de l'Association des Maires de Mauritanie (AMM).
- Un Représentant du Cyber-forum de la Société Civile ;
- Un Représentant du Consortium des ONG en Mauritanie.

Article 6 : Un représentant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) assiste aux travaux du Comité en tant qu'observateur.

Article 7 : Le Comité peut s'adjoindre, selon que de besoin, un ou plusieurs représentants techniques des départements concernés par les activités du Projet.

Article 8 : Le Secrétariat du Comité Technique de Pilotage est assuré par le Coordinateur du Projet "Articulation Pauvreté & Environnement".

Article 9 : Le Directeur du Cabinet du Secrétaire d'Etat, auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la république Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le _____

129 DEC 2006

Mohamed Lemine Ould Aboye

MOHAMED LEMINE OULD ABOYE
OULD CHEIKH EL HADRAMI

Ampliations :

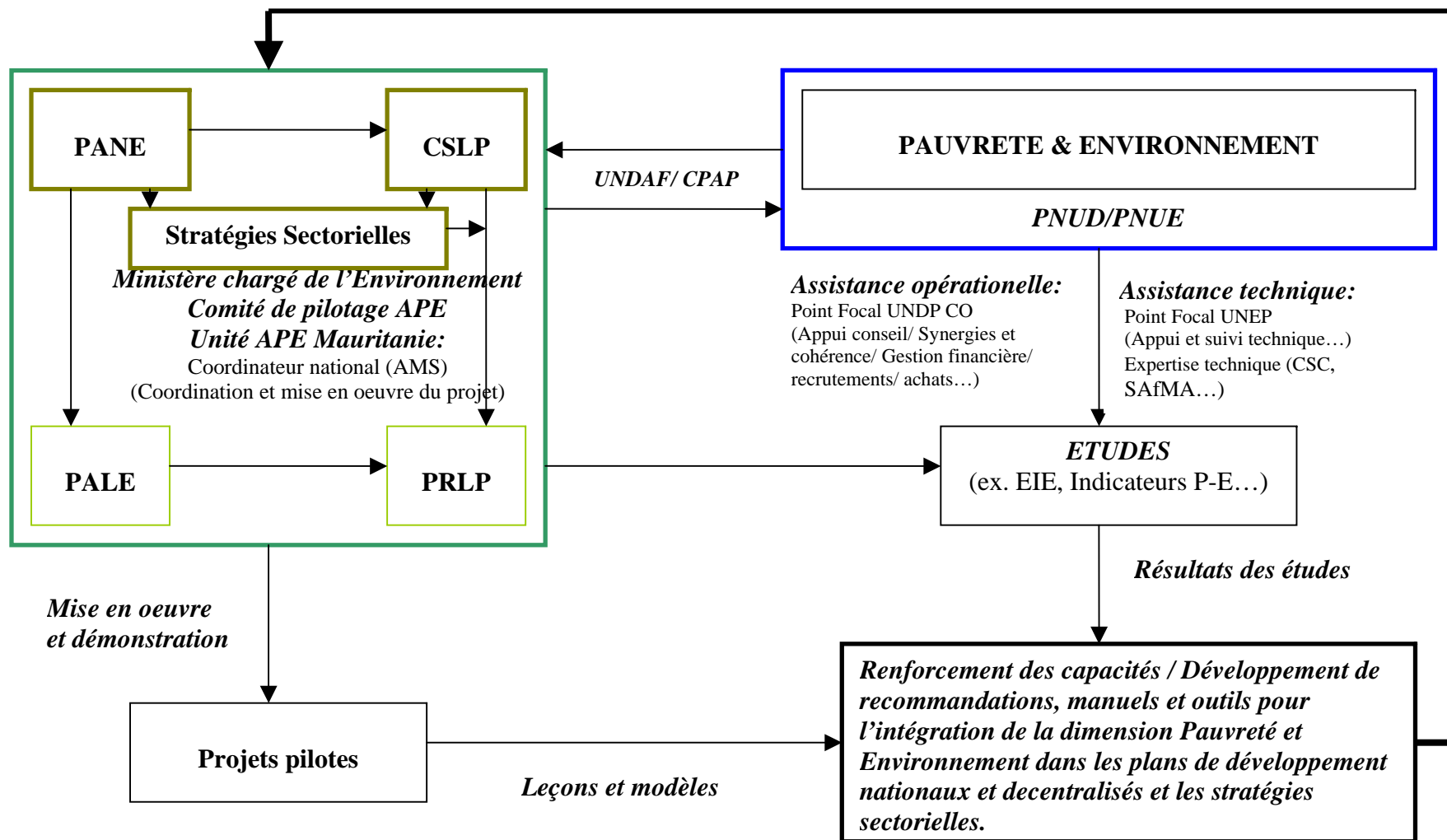
| | |
|------------|----|
| - CMJD | 03 |
| - PM | 02 |
| - MAED | 01 |
| - MIPT | 01 |
| - MPEM | 01 |
| - MMI | 01 |
| - SECF | 01 |
| - CDHLCPI | 01 |
| - ARCHIVES | 03 |
| - J.O. | 03 |



Annexe 4 : Liste des membres du Comité de Points Focaux (CPF)

| Nom & Prénom | Structure | Fonction |
|-------------------------------|------------------------|---|
| Mohamed Mahmoud Ould BNEIJARA | MPEM | Directeur de la Marine Marchande |
| Mohamed Ould ELMANE | MH/DHA | Chef service Assainissement |
| Marième Mint TAKI | MEF/DPE | Chef du Service des Politiques sectorielles |
| Marième Mint ELBEKAYE | Consultant Indépendant | Point focal Pauvreté |
| Abderrahmane Ould LIMAM | Université FST | Professeur Ecologie |
| Galina CHUS | FENU/ PNUD | Assistante Programme |
| Khattar Ould TEBAKH | MMI | Chef service Aff. Environnementales |
| Marième Mint BILAL | SECF | Coordinateur Cellule IEC |
| Mohamed Yahya Ould BA | MDR | Conseiller Technique |
| Boubacar DIOP | MENV | Chef service Evaluations Environnementales |
| Mohamed Abdellahi SELME | MENV | Bureau Ozone |
| Ahmed Salem Ould ABDERRAOUF | MH / SNDE | Cadre |
| Mohamed Ould Sidi O. ZAHAV | MPEM / DMM | Cadre |
| Seyfoullah Ould ABBASS | Bureau d'Etudes BMEC | Directeur Associé |
| Abderrahmane BA | MDR/AMI | Responsable Communication |
| Yacoub Ould ESSOUVI | MDR / TVM | Communication TVM |
| Isselmou Ould ABED | PDIAIM | Agronome |
| Bedou Ould SALECK | APAUS | Hydraulicien |

Annexe 5 : Diagramme APE-Mauritanie



Légende:

- Gouvernement Mauritanie
- Niveau National
- Niveau décentralisé
- Système des Nations Unies

Annexe 6 : UNEP Reporting Requirements

1.0 - Project Monitoring and Reporting

1.1 - Project Financial Reports

In line with UNDP reporting procedures, UNDP-Mauritania will submit the Combined Delivery Report (CDR) from Atlas as yearly financial reporting document to UNEP. In order to facilitate the financial reporting related to UNEP's financial contribution to the project, UNDP must enter the budget according to the budget table below (Annex 6.1) relating the UNDP-Atlas account codes to the UNEP-IMIS account codes. All expenditures related to UNEP funds must be strictly raised in line with the listed account codes.

In order for UNEP to monitor expenditures, UNDP will send the Project Budget Balance (PBB) related to UNEP funds on a quarterly basis as at 31 March, 30 June, 30 September and 31 December using the new format of the budget table below. The Project Budget Balance (PBB) will be dispatched to UNEP within 15 days of the end of the three-month period to which they refer.

UNDP will provide UNEP with an end of year Project Budget Balance (PBB) as at 31 December of each year and the Combined Delivery Report (CDR) after the closure of UNDP annual accounts at 31 March of each year.

UNEP will record the expenditures using the UNEP-IMIS account codes in the budget format table and as presented in the Project Budget Balance. For reporting purposes of this particular project, the quarterly Project Budget Balance (PBB) will be used in place of the quarterly expenditure statements required to be submitted to UNEP by Agencies implementing UNEP projects.

UNDP will provide any other details of the expenditures against the UNDP-ATLAS account codes. In order to facilitate further analysis of the expenditures for each account code, UNDP will submit an excel spreadsheet (UN Expenditure Detail) of the data available in ATLAS system related UNEP's financial contribution to the project together with the Project Budget Balance (PBB) as at 30 June and 31 December.

A final Project Budget Balance (PBB), reflecting actual final expenditures under the project, when all obligations have been liquidated will sent to UNEP on completion of the project

1.2 - Progress Reports

The quarterly progress reports and annual progress reports in line with UNDP format and procedures and submitted by the project coordinator to UNDP-Mauritania will also be submitted to UNEP.

1.3 - Final Report

The Final report in line with UNDP format and procedures and submitted by the project coordinator to UNDP-Mauritania will also be submitted to UNEP.

1.4 - Substantive Reports

- Where there is budgetary provision for publication in the UNEP contribution to the budget

UNDP-Mauritania will ensure submission to UNEP three copies in draft of any substantive project report(s) for clearance prior to their publication in final form. UNEP's views on the report(s) and any suggestions for amendments of wording will be conveyed expeditiously to UNDP-Mauritania and also MDE with an indication of any disclaimer or recognition which UNEP might wish to see appear in the publication.

Both the cover and the title page of all substantive reports will carry the logo of UNEP (if they are issued as publications) and the tile "United Nations Environment Programme", together with that of the cooperating partners publishing the report.

Copyright and royalties will normally be claimed by UNEP on publications produced under a UNEP project and financed by UNEP; the rate of royalties payable to UNEP will be 10%.

UNEP will receive 10 free copies of the published work in each of the agreed languages for its distribution purposes. Alternatively, UNEP will provide its own distribution list to UNDP-Mauritania in cases where UNDP-Mauritania is solely or partly responsible for the distribution.

- Where there is no budgetary provision in the UNEP contribution

At the appropriate time, UNDP-Mauritania will obtain from MDE and submit to UNEP three copies in draft of any substantive project report(s) and, at the same time, inform UNEP of any plans for publication of that report(s). UNEP will give UNDP-Mauritania substantive clearance of the manuscript, indicating any suggestions for change and such wording (recognition, disclaimer, etc) as it would wish to see figure in the preliminary pages or in the introductory texts.

It will equally consider the publishing proposal of MDE and will make comments thereon as advisable.

2.0 - Terms and Conditions

2.1 - Non-expendable equipment

UNDP-Mauritania will assist MDE to maintain records of non-expendable equipment (items costing \$1,500 or more as well as items of attraction such as pocket calculators) purchased with UNEP funds and will submit an inventory of all such equipment to UNEP once a year indicating description, serial number (if any), date of purchase, cost and present condition of each item attached to the progress report submitted on 30 June. Within 60 days of the completion of the project UNDP-Mauritania will submit to UNEP a final inventory of all non-expendable equipment purchased under the project indicating description, serial number (if any), date of purchase, cost and present condition, together with UNDP-Mauritania/ proposal for the disposal of the equipment. Non-expendable equipment purchased with UNEP funds remain the property of UNEP until disposal is authorized by UNEP, in consultation with UNDP-Mauritania. The proceeds for the sale of equipment (duly authorized by UNEP) shall be credited to the accounts of UNEP.

2.2 - Responsibility for cost overruns

UNDP-Mauritania is authorised to enter into commitments or incur expenditures up to a maximum of 20 per cent over and above the annual amount foreseen in the project budget under any budget sub-line, provided the total cost of the UNEP annual contribution is not exceeded. This may be done without prior authorization, but once the need for these additional funds becomes apparent, a revised budget request should be submitted to UNEP immediately. Cost overruns are the responsibility of UNDP-Mauritania, unless a revised budget has been agreed with UNEP.

Any cost overrun (expenditures in excess of the budgeted amount) on a specific budget sub-line over and above the 20 per cent flexibility mentioned above should be met by the organization which originally assumed responsibility for authorising the expenditure, unless a revision has been agreed to by UNEP prior to the authorisation to cover it. Savings in one budget sub-line may not be applied to overruns of over 20 per cent in other sub-lines, even if the total cost to UNEP remains unchanged, unless this is specifically authorised by UNEP upon presentation of the request. In such a case, a revision to the project document amending the budget will be issued by UNEP. UNDP-Mauritania and MDE should take reasonable measures to minimize the effect of exchange losses. Overall project expenditures including any exchange losses cannot exceed the UNEP approved budget allocation to the project.

2.3 - Claims by third parties against UNEP

UNDP-Mauritania and/or MDE shall be responsible for dealing with any claims which may be brought by third parties against UNEP and its staff, and shall indemnify UNEP and its staff against any claims or liabilities resulting from operations carried out by UNDP-Mauritania/MDE under this project document, except where such claims or liabilities arise from negligence or wilful misconduct of the staff of UNEP.

2.4 - Cash advance requirements

In line with the existing arrangements between UNEP and UNDP Headquarters, authorization will be given each year, by UNEP to UNDP-Mauritania for the disbursement of funds towards the

project expenditures to be incurred by MDE in accordance with the project activities, work plan and annual budget.

2.5 - UNDP Administrative Cost Recovery

An administrative cost recovery (GMS) of 5% of the total expenditure will be charged by UNDP-Mauritania.

2.6 - Unspent funds

Any portion of cash advances remaining unspent or uncommitted by UNDP- Mauritania on completion of the project will be reimbursed to UNEP within one month of the presentation of the final statement of accounts. In the event that there is any delay in such disbursement, UNDP-Mauritania will be financially responsible for any adverse movement in the exchange rates.

ANNEX 6.1

| | Project Outcome | | UNEP Budget 2007 |
|--|---|--|----------------------|
| 1 | Outcome 1: Les connaissances concernant les liens entre pauvreté et environnement sont améliorées et déssiminées | | |
| | UNDP-ATLAS Account codes | UNEP-IMIS Account codes | |
| | 71300 National consultants | 1220 National consultants | \$ 42,240.00 |
| | 71200 International consultants | 1200 International consultants | \$ 14,280.00 |
| | 71600 Travel - DSA | 1600 Travel and DSA | \$ 5,692.00 |
| | 72200 Equipment and Furniture | 4200 Non expandable equipment | \$ - |
| | 72100 Contractual services | 2300 Sub-contracts for commercial services | \$ 82,952.00 |
| | 74200 Audio Visual & Print prod costs | 5200 Reporting costs | \$ 1,200.00 |
| | 74500 Miscellaneous expenses | 5300 Sundry | \$ 19,203.00 |
| | 75100 Facilities & Administration (GMS 5%) | 5300 Sundry | \$ 8,278.00 |
| Total outcome 1 | | | \$ 173,845.00 |
| 2 | Outcome 2: Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés | | |
| | UNDP-ATLAS Account codes | UNEP-IMIS Account codes | |
| | 71300 National consultants | 1220 National consultants | \$ 8,160.00 |
| | 71200 International consultants | 1200 International consultants | \$ 13,920.00 |
| | 71600 Travel - DSA | 1600 Travel and DSA | \$ 6,114.00 |
| | 72200 Equipment and Furniture | 4200 Non expandable equipment | \$ - |
| | 72100 Contractual services | 2300 Sub-contracts for commercial services | \$ - |
| | 74200 Audio Visual & Print prod costs | 5200 Reporting costs | \$ 1,000.00 |
| | 74500 Miscellaneous expenses | 5300 Sundry | \$ 3,350.00 |
| | 75100 Facilities & Administration (GMS 5%) | 5300 Sundry | \$ 1,627.00 |
| Total outcome 2 | | | \$ 34,170.00 |
| 3 | Outcome 3: Les capacités nationales sont renforcées pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et locaux | | |
| | UNDP-ATLAS Account codes | UNEP-IMIS Account codes | |
| | 71300 National consultants | 1220 National consultants | \$ 13,738.00 |
| | 71200 International consultants | 1200 International consultants | \$ - |
| | 71600 Travel - DSA | 1600 Travel and DSA | \$ - |
| | 72200 Equipment and Furniture | 4200 Non expandable equipment | \$ - |
| | 72100 Contractual services | 2300 Sub-contracts for commercial services | \$ - |
| | 74200 Audio Visual & Print prod costs | 5200 Reporting costs | \$ - |
| | 74500 Miscellaneous expenses | 5300 Sundry | \$ 7,717.00 |
| | 75100 Facilities & Administration (GMS 5%) | 5300 Sundry | \$ 1,073.00 |
| Total outcome 3 | | | \$ 22,527.00 |
| 4 | Outcome 4: Le programme IPE-Mauritanie II pour le renforcement (i) des capacités des institutions et de la société civile aux niveaux national et local et (ii) des mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le bien être humain est développé | | |
| | UNDP-ATLAS Account codes | UNEP-IMIS Account codes | \$ - |
| | 71300 National consultants | 1220 National consultants | \$ - |
| | 71200 International consultants | 1200 International consultants | \$ - |
| | 71600 Travel - DSA | 1600 Travel and DSA | \$ - |
| | 72200 Equipment and Furniture | 4200 Non expandable equipment | \$ - |
| | 72100 Contractual services | 2300 Sub-contracts for commercial services | \$ - |
| | 74200 Audio Visual & Print prod costs | 5200 Reporting costs | \$ - |
| | 74500 Miscellaneous expenses | 5300 Sundry | \$ - |
| | 75100 Facilities & Administration (GMS 5%) | 5300 Sundry | \$ - |
| Total outcome 4 | | | \$ - |
| Total UNEP funds transferred 2007 | | | \$ 230,543.00 |

| | Project Outcome | | UNEP Budget 2008 |
|---|---|--|----------------------|
| 1 | Outcome 1: Les connaissances concernant les liens entre pauvreté et environnement sont améliorées et déssiminées | | |
| | UNDP-ATLAS Account codes | UNEP-IMIS Account codes | |
| | 71300 National consultants | 1220 National consultants | \$ 63,360.00 |
| | 71200 International consultants | 1200 International consultants | \$ 21,420.00 |
| | 71600 Travel - DSA | 1600 Travel and DSA | \$ 8,537.00 |
| | 72200 Equipment and Furniture | 4200 Non expandable equipment | \$ - |
| | 72100 Contractual services | 2300 Sub-contracts for commercial services | \$ 124,429.00 |
| | 74200 Audio Visual & Print prod costs | 5200 Reporting costs | \$ 1,800.00 |
| | 74500 Miscellaneous expenses | 5300 Sundry | \$ 28,804.00 |
| | 75100 Facilities & Administration (GMS 5%) | 5300 Sundry | \$ 12,418.00 |
| | Total outcome 1 | | \$ 260,768.00 |
| 2 | Outcome 2: Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés | | |
| | UNDP-ATLAS Account codes | UNEP-IMIS Account codes | |
| | 71300 National consultants | 1220 National consultants | \$ 12,240.00 |
| | 71200 International consultants | 1200 International consultants | \$ 20,880.00 |
| | 71600 Travel - DSA | 1600 Travel and DSA | \$ 9,170.00 |
| | 72200 Equipment and Furniture | 4200 Non expandable equipment | \$ - |
| | 72100 Contractual services | 2300 Sub-contracts for commercial services | \$ - |
| | 74200 Audio Visual & Print prod costs | 5200 Reporting costs | \$ 1,500.00 |
| | 74500 Miscellaneous expenses | 5300 Sundry | \$ 5,024.00 |
| | 75100 Facilities & Administration (GMS 5%) | 5300 Sundry | \$ 2,441.00 |
| | Total outcome 2 | | \$ 51,256.00 |
| 3 | Outcome 3: Les capacités nationales sont renforcées pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et locaux | | |
| | UNDP-ATLAS Account codes | UNEP-IMIS Account codes | |
| | 71300 National consultants | 1220 National consultants | \$ 20,606.00 |
| | 71200 International consultants | 1200 International consultants | \$ - |
| | 71600 Travel - DSA | 1600 Travel and DSA | \$ - |
| | 72200 Equipment and Furniture | 4200 Non expandable equipment | \$ - |
| | 72100 Contractual services | 2300 Sub-contracts for commercial services | \$ - |
| | 74200 Audio Visual & Print prod costs | 5200 Reporting costs | \$ - |
| | 74500 Miscellaneous expenses | 5300 Sundry | \$ 11,575.00 |
| | 75100 Facilities & Administration (GMS 5%) | 5300 Sundry | \$ 1,609.00 |
| | Total outcome 3 | | \$ 33,791.00 |
| 4 | Outcome 4: Le programme IPE-Mauritanie II pour le renforcement (i) des capacités des institutions et de la société civile aux niveaux national et local et (ii) des mécanismes financiers et administratifs pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le bien être humain est développé | | |
| | UNDP-ATLAS Account codes | UNEP-IMIS Account codes | \$ - |
| | 71300 National consultants | 1220 National consultants | \$ - |
| | 71200 International consultants | 1200 International consultants | \$ - |
| | 71600 Travel - DSA | 1600 Travel and DSA | \$ - |
| | 72200 Equipment and Furniture | 4200 Non expandable equipment | \$ - |
| | 72100 Contractual services | 2300 Sub-contracts for commercial services | \$ - |
| | 74200 Audio Visual & Print prod costs | 5200 Reporting costs | \$ 500.00 |
| | 74500 Miscellaneous expenses | 5300 Sundry | \$ 550.00 |
| | 75100 Facilities & Administration (GMS 5%) | 5300 Sundry | \$ 53.00 |
| | Total outcome 4 | | \$ 1,103.00 |
| | Total UNEP funds transferred 2008 | | \$ 346,917.00 |

Annexe 7 : Lettre d'Accord entre le Gouvernement Mauritanien et le PNUE pour le recrutement des experts internationaux

LETTRE D'ACCORD STANDARD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE) POUR L'APPUI A L'EXÉCUTION NATIONALE

Madame le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargée de l'Environnement,

1. Nous avons l'honneur de nous référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du Ministère de l'Environnement (MDE) (ci-après nommée « *le gouvernement* ») et les représentants du **Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)** (ci-après nommée « l'agence des Nations unies ») concernant la participation *du PNUE* à la mise en œuvre de l'appui du PNUD au programme/projet [00049706 - *Initiative Pauvreté et Environnement pour le 'Renforcement des capacités et l'intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national'*], qui sera exécuté par le gouvernement, représenté à cette fin par le MDE . Il est à noter que ce projet rentre dans le cadre du sous-programme pauvreté du CPAP 2006-2008 cosigné le 25 février 2006 entre le Gouvernement et le PNUD.
2. Le Gouvernement reconnaît que le PNUE jouit des privilèges et immunités prévus par la Convention sur les privilèges et immunités des agences spécialisées, que le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a signé le 19 juillet 1979.
3. Conformément au document d'appui au programme ou au document de projet, ainsi qu'aux termes et conditions ci-après, nous confirmons que nous acceptons les services à fournir par l'agence des Nations Unies aux fins de la réalisation de ce programme ou projet. Des consultations étroites auront lieu entre l'agence des Nations Unies et le Gouvernement sur tous les aspects des services à rendre tels que décrits dans l'Annexe 1 à la lettre d'accord intitulée : « Description des services ».
4. L'agence des Nations Unies fournira les services et facilités décrits dans l'Annexe 1 de la lettre d'accord intitulée : « Description des services ».
5. Le Gouvernement endossera la responsabilité générale de la mise en œuvre de l'appui au programme/projet du PNUD et désignera un coordonnateur du programme/projet.
6. Le personnel affecté au programme/projet par l'agence des Nations Unies, et sous contrat avec cette dernière, travaillera sous la supervision du coordonnateur du programme/projet. Les modalités de supervision seront déterminées en concertation mutuelle et consignées dans les attributions du personnel. Le personnel devra rendre compte à l'agence des Nations Unies de la manière dont il s'acquitte des fonctions qui lui ont été assignées.
7. En cas de désaccord entre le coordonnateur du programme/projet et le personnel de l'agence des Nations Unies affecté au programme/projet, le coordonnateur du programme/projet soumettra le problème à l'agence des Nations Unies afin de trouver une solution satisfaisante. Dans l'intervalle, les décisions du coordonnateur du programme/projet prévaudront.
8. Dès la signature de cette lettre d'accord et conformément au budget figurant dans le document d'appui au programme/document de projet et dans le plan de travail, le Gouvernement consent que le bureau pays du PNUD en Mauritanie, qui est responsable de la gestion des fonds relatifs au présent accord, pourra effectuer des paiements directs à la demande de l'agence des Nations unies, selon le calendrier des paiements établi en Annexe 2 : Calendrier des services, facilités et paiements.
9. L'agence des Nations Unies soumettra tous les rapports relatifs au programme/projet que le coordonnateur du programme/projet peut raisonnablement demander dans l'exercice de ses fonctions, ainsi qu'aux fins d'audit.
10. L'agence des Nations Unies soumettra des descriptions de poste et des candidats pour les postes prévues à la section 1 de l'Annexe 2 et obtiendra la non objection du Gouvernement pour le personnel devant être affecté au programme/projet.
11. Toutes modifications au document d'appui au programme ou au document de projet, pouvant affecter les activités entreprises par l'agence des Nations Unies, conformément à l'Annexe 1, ne seront recommandées

qu'après concertation avec l'agence des Nations Unies. Les présentes dispositions ne peuvent être modifiées que par consentement, au moyen d'amendements apportés à la présente lettre d'accord.

12. Les dispositions du présent accord resteront en vigueur jusqu'à la fin du programme/projet, ou l'achèvement des activités devant être entreprises par l'agence des Nations Unies conformément à l'Annexe 2, ou jusqu'à leur dénonciation par l'une ou l'autre parties. Le calendrier des paiements figurant à l'Annexe 2 restera en vigueur tant que l'agence des Nations Unies accomplit ses fonctions, sauf avis contraire du Gouvernement transmis par écrit au PNUD.

13. Les dispositions pertinentes du document d'appui au programme/document de projet et de ses révisions, ainsi que celles du règlement financier et des règles de gestion financière de l'agence des Nations Unies, s'appliqueront à toute question qui ne serait pas spécifiquement couverte par le présent accord.

14. Toute correspondance future concernant l'application du présent accord, autre que les lettres d'accord signées ou amendements audit accord, devra être adressée au MDE.

15. Le Gouvernement et l'agence des Nations Unies tiendront le représentant résident du PNUD pleinement informé de toutes les mesures prises par eux pour donner effet au présent accord.

16. Sauf indication contraire donnée dans le paragraphe 6 ci-dessus, tout différend entre le Gouvernement et l'agence des Nations Unies découlant de, ou ayant trait à la présente lettre, et ne pouvant pas être réglée par la négociation ou tout autre mode de règlement convenu, sera soumis, à la demande de l'une ou l'autre des parties, à un tribunal d'arbitrage de trois membres. Chaque partie désignera un médiateur et les deux médiateurs en nommeront un troisième qui sera le président du tribunal. Si 15 jours après la désignation des deux médiateurs, le troisième médiateur n'a pas été nommé, l'une ou l'autre des parties peut demander au Président de la Cour Internationale de Justice de nommer le médiateur en question. Le tribunal établira son propre règlement intérieur, deux médiateurs constituant le quorum dans tous les cas, et toutes les décisions nécessiteront l'accord de deux des médiateurs. Les dépenses afférentes au tribunal, telles qu'évaluées par ce dernier, seront supportées par les deux parties. La sentence arbitrale sera motivée et définitive et aura force exécutoire pour les parties.

17. Le Gouvernement traitera et sera responsable de toute réclamation de tiers et différends, résultant des opérations couvertes par le présent accord, qui viserait le PNUD ou l'agence des Nations Unies, leurs fonctionnaires ou toute autre personne fournissant des services pour leur compte, et les dégagera de toute responsabilité à l'égard de telles réclamations ou différends. La présente disposition ne s'appliquera pas lorsque les parties conviennent que la réclamation ou le différend résulte d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle des personnes sus-mentionnés.

Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer deux exemplaires de la présente lettre et les retourner à ce bureau. Votre acceptation constituera, de ce fait, la base de la participation de votre organisation à la mise en œuvre du programme/projet.

Madame le Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargée de l'Environnement, l'expression de ma haute considération.

| Au nom du: | Signature | Nom/Titre | Date |
|----------------------|-------------------|--|-------------|
| Agence d'exécution : | ----- | <i>Pour l'agent d'exécution</i> Mme Aicha Mint Sidi Bouna Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre, chargée de l'Environnement | ----- |
| UNEP | p.o. ----- | <i>Pour le PNUE</i> Mme. Cécile Molinier, Représentante Résidente Programme des Nations Unies pour le Développement - Mauritanie | ----- |

Annexe 1

DESCRIPTION DES SERVICES

Numéro de programme/projet : **00049706**

Titre du programme/projet : **Articulation entre Pauvreté et Environnement pour le 'Renforcement des capacités et l'intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national'**

Activity :

- 1. Appui technique spécifique pour les activités 1.1.1, 1.1.2, 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3 du plan d'action 2007-2008**
- 2. Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales (activité 3.3 du plan d'action 2007-2008)**

Travaux à effectuer par l'agence des Nations Unies :

Le PNUE - au travers du centre Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE - appuiera la partie nationale au plan technique, dans les domaines suivants :

- 1. Appui technique spécifique pour les activités 1.1.1, 1.1.2, 2.2.1, 2.2.2, 2.2.3 du plan d'action 2007-2008**

Appui technique 1.1 :

- **Produit escompté :** Evaluation économique du coût de la dégradation de l'environnement et des bénéfices liés à la gestion durable des ressources naturelles afin d'identifier les contraintes et les opportunités pour une croissance économique durable en Mauritanie (activité 1.1.1 du plan d'action 2007-2008)
- **Activités :**
 - Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de cette activité et l'élaboration du rapport correspondant
 - Elaboration et transmission des Demandes de Paiement Direct au PNUD sur les fonds du projet

Appui technique 1.2 :

- **Produit escompté :** Réalisation d'une Evaluation Intégrée des Ecosystèmes (EIE) pilote sur une zone spécifique afin d'améliorer la compréhension et les données sur les liens entre Pauvreté et Environnement (activité 1.1.2 du plan d'action 2007-2008)
- **Activités :**
 - Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de cette activité et l'élaboration du rapport correspondant
 - Elaboration et transmission des Demandes de Paiement Direct au PNUD sur les fonds du projet

Appui technique 1.3 :

- **Produit escompté :** Développement des indicateurs environnementaux – Etat de l'environnement (activité 2.2.1 du plan d'action 2007-2008)
- **Activités :**
 - Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de cette activité et l'élaboration du rapport correspondant

- Elaboration et transmission des Demandes de Paiement Direct au PNUD sur les fonds du projet

Appui technique 1.4 :

- **Produit escompté :** Développement d'une série d'indicateurs Pauvreté-Environnement à intégrer dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux (activité 2.2.2 du plan d'action 2007-2008)
- **Activités :**
 - Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de cette activité et l'élaboration du rapport correspondant
 - Elaboration et transmission des Demandes de Paiement Direct au PNUD sur les fonds du projet

Appui technique 1.5 :

- **Produit escompté :** Analyse des outils de suivi et évaluation existants (pour le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux) et développement de recommandations concrètes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les outils de suivi et évaluation (activité 2.2.3 du plan d'action 2007-2008)
- **Activités :**
 - Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de cette activité et l'élaboration du rapport correspondant
 - Elaboration et transmission des Demandes de Paiement Direct au PNUD sur les fonds du projet

Description des services :

La liste des services et le calendrier de leur mise en œuvre sont indiqués dans l'annexe 2 du présent accord.

Annexes :

Les termes de référence et candidatures des experts seront spécifiés ultérieurement avec l'appui du Conseiller Technique du PNUE et au fur et à mesure de la mise en œuvre des activités indiquées dans l'annexe 2 du présent accord.

Annexe 2

CALENDRIER DES SERVICES, FACILITES ET PAIEMENTS

| PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels | ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i> | CADRE CHRONOLOGIQUE 2007-2008 | | | | BUDGET PLANIFIÉ | | | | | | |
|--|---|-------------------------------|-----|-----|-----|------------------|----------------------------------|---------------------------------|------|-----------|------------------|------------------|
| | | 1erT | 2eT | 3eT | 4eT | Source des fonds | Description dans le budget Atlas | Description dans le budget UNEP | 2007 | 2008 | | |
| <i>1 rapport sur l'évaluation du coût de la dégradation de l'environnement et bénéfices liés à la gestion durable des ressources naturelles au Mali (élaboré conjointement avec les consultants nationaux recrutés pour cette activité)</i> | Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de l'activité 1.1.1 du plan d'action 2007-2008 et l'élaboration du rapport correspondant | | | | | PNUE | Consultants internationaux | 71200 | 1200 | \$ 19,800 | - | |
| <i>1 rapport d'étude intégrée des écosystèmes (EIE) concernant la zone d'étude identifiée par le gouvernement du Mali et les partenaires dans le cadre du projet (élaboré conjointement avec les consultants nationaux recrutés pour cette activité)</i> | Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de l'activité 1.1.2 du plan d'action 2007-2008 et l'élaboration du rapport correspondant | | | | | PNUE | Consultants internationaux | 71200 | 1200 | \$ 15,900 | - | |
| <i>1 rapport contenant une série d'indicateurs Environnementaux pour la Mauritanie</i> | Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de l'activité 2.1.1, 2.1.2 et 2.1.3 du plan d'action 2007-2008 et l'élaboration du rapport correspondant | | | | | PNUE | Consultants internationaux | 71200 | 1200 | \$ 13,200 | - | |
| <i>1 rapport contenant une série d'indicateurs Pauvreté-Environnement à intégrer dans le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux.</i> | Recrutement d'un expert international pour assister/guider le(s) consultant(s) nationaux dans la conduite de l'activité 2.2.1 du plan d'action 2007-2008 et l'élaboration du rapport correspondant | | | | | PNUE | Consultants internationaux | 71200 | 1200 | \$ 8,400 | - | |
| <i>1 rapport contenant des recommandations concrètes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les outils de suivi et évaluation nationaux</i> | Analyse des outils de suivi et évaluation existants (pour le CSLP, les stratégies sectorielles et les plans de développement locaux) et développement de recommandations concrètes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les outils de suivi et évaluation (activité 2.2.3 du plan d'action 2007-2008) | | | | | PNUE | Consultants internationaux | 71200 | 1200 | - | \$ 13,200 | |
| | Frais de gestion des dossiers de recrutement (5%) | | | | | PNUE | Sundry | 74500 | 5300 | \$ 2,865 | \$ 660 | |
| Totaux (\$ 74,025 for 2007-2008) | | | | | | | | | | | \$ 60,165 | \$ 13,860 |

Note :

- Les dépenses des services de personnel peuvent être limitées au salaire, indemnités et autres prestations, y compris le remboursement des impôts sur le revenu dus et des frais de transport au moment du recrutement, les frais de déplacement professionnels dans le pays ou la région du programme et les frais de rapatriement.
- Le Gouvernement devra fournir des services divers tels que le secrétariat, les services postaux et de télégrammes et les frais de transports du personnel de l'agence des Nations Unies occasionnés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions.

Des ajustements peuvent être apportés à chaque section, en concertation avec le Gouvernement et l'agence des Nations Unies. De tels ajustements peuvent être apportés s'ils sont conformes aux dispositions du document d'appui au programme ou le document de projet et s'il y a de l'intérêt du programme ou projet